



COMMISSION « EMPLOI, QUALIFICATION ET REVENUS DU TRAVAIL »

—————
Réunion du 6 mai 2021

ORDRE DU JOUR.....	2
LISTE DES PARTICIPANTS.....	3
COMPTE RENDU DE LA RÉUNION.....	5
AVIS ÉMIS EN COMMISSION.....	30
LISTE DES DOCUMENTS.....	31
AVIS « 7BIS ».....	32
AVIS D'OPPORTUNITÉ	33

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE
LA COMMISSION EMPLOI, QUALIFICATION ET REVENUS DU TRAVAIL

- 6 mai 2021 —

Président : Jean-Christophe SCIBERRAS

Rapporteurs : Anne-Juliette BESSONE, Chef de service, adjointe à la directrice de la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques – Dares (ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social)

Vladimir PASSERON, Chef du département de l'emploi et des revenus d'activité – Dera (Institut national de la statistique et des études économiques – Insee)

Responsable de la commission : Arnaud MONTUS (01 87 69 57 10)

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

INTRODUCTION.....	5
I. POINT D'INFORMATION.....	5
Présentation du programme de travail des producteurs.....	5
II. SUIVI DES TRAJECTOIRES PROFESSIONNELLES DES INDEPENDANTS.....	10
II.1. Panorama sur les indépendants : emploi, revenus, trajectoires professionnelles.....	10
II.2. Sources sur les non-salariés : des bases annuelles à la constitution d'un nouveau panel....	12
II.3. Les axes de travail de la direction statistique de l'Acoss, suite à l'intégration du RSI au régime général.....	16
II.4. Débat avec la salle.....	19
II.5. Proposition d'avis.....	25
III. DEMANDES D'ACCES AUX DONNEES DANS LE CADRE DE L'ARTICLE 7BIS.....	27
Demandes de l'Insee (DES et Dera).....	27
IV. EXAMEN POUR AVIS D'OPPORTUNITE DES PROJETS D'ENQUETES STATISTIQUES.....	27

2

CONSEIL NATIONAL DE L'INFORMATION STATISTIQUE

Compte rendu de la commission Emploi, Qualification et Revenus du Travail du 6 mai 2021

Liste des participants

ADAM	Lorraine	Centre Maurice Halbwachs CNRS
AMAR	Elise	Institut National de la statistique et des études économiques (INSEE) — Direction des statistiques démographiques et sociales (DSDS)
ANXIONNAZ	Isabelle	Conseil national de l'information statistique (CNIS)
AUGÉ	Estelle	Institut de recherche et documentation en économie de la santé (IRDES)
AUVRAY	Emmanuel	Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT)
BELLOC	Brigitte	Société française de statistiques
BERNARD	Lise	Centre Maurice Halbwachs CNRS
BERTRAND	Ludovic	CARIF OREF
BESSIERE	Sabine	Ministère de la Transition écologique — Service des données et des études statistiques (Sdes)
BESSONE	Anne- Juliette	Ministère du Travail, de l'emploi et de l'insertion — Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES)
BLANC	Arnaud	Agence centrale des organismes de sécurité sociale (ACOSS)
BOULO	Yann	Ecole des hautes études en sciences sociales (EHESS)
BOULTE	Patrick	Solidarités nouvelles face au chômage (SNC)
BREUIL	Pascale	Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV)
BROSSARD	Cécile	Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV)
CAREL	Céline	Agence centrale des organismes de sécurité sociale (ACOSS)
CARON	Nathalie	Ministère de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports — Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP)
D'ALESSANDRO	Cristina	Conseil national de l'information statistique (CNIS)
DARNAND	Denis	Ministère des Solidarités et de la Santé
DAVID	Frédérique	Fédération nationale des auto-entrepreneurs et micro-entrepreneurs (FNAE)
DOUTEAU	Georges	Union nationale des associations familiales (UNAF)
DUBOIS	Marie- Michèle	Conseil national de l'information statistique (CNIS)
DUCO	Quiterie	Institut National de la statistique et des études économiques (INSEE) — Direction des statistiques démographiques et sociales (DSDS)
FÈVRE	Marick	Université de Nantes
FLAMAND	Jean	France Stratégie
FONDEUR	Yannick	Centre d'études de l'emploi et du travail (CEET)
FREYSSINET	Jacques	Institut de recherches économiques et sociales (IRES)
FRIEZ	Adrien	Ministère de la Transformation et de la Fonction publiques — Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP)
GAZIER	Bernard	Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne
GERMAIN	Gaëlle	Fédération nationale des auto-entrepreneurs et micro-entrepreneurs (FNAE)
GUBIAN	Alain	Agence centrale des organismes de sécurité sociale (ACOSS)
GUGGEMOS	Fabien	Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE)
GUILLAUMAT- TAILLIET	François	Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE)
JACQUETIN	Pascal	Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS)
JUGNOT	Stéphane	Centre d'études et de recherches sur les qualifications (CEREQ)
JULLIOT	Mylène	Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV)

LACAILLE	Yves	Union nationale des professions libérales (UNAPL)
LAMBREY	Serge	Ministère de la Transition écologique — Service des données et des études statistiques (Sdes)
LAVERGNE	Pierre	Secrétariat général pour les affaires régionales — Grand Est
LE MINEZ	Sylvie	Institut National de la statistique et des études économiques (INSEE) — Direction des statistiques démographiques et sociales (DSDS)
LEGRAND	Floriane	Agence centrale des organismes de sécurité sociale (ACOSS)
LEVIEIL	Anaïs	Institut National de la statistique et des études économiques (INSEE) — Direction des statistiques démographiques et sociales (DSDS)
MARQUIER	Rémy	Centre d'accès sécurisé distant aux données (CASD)
MAUREL	Françoise	Conseil national de l'information statistique (CNIS)
MERCHAOUI	Wided	Ministère de la Culture — Département des études, de la prospective et des statistiques (DEPS)
MONSEF	Anton	Insee PACA
MONTUS	Arnaud	Conseil national de l'information statistique (CNIS)
MOUSSAOUI	Abdallah	Confédération générale du travail — Force ouvrière (CGT-FO)
NEVEU	Philippe	Ministère des Sports — Direction des sports
NGUYEN CHIEU	HUU Elise	Union nationale des professions libérales (UNAPL)
PASSERON	Vladimir	Institut National de la statistique et des études économiques (INSEE) — Direction des statistiques démographiques et sociales (DSDS)
PATUREAU	Frédérique	Ministère de la Culture — Département des études, de la prospective et des statistiques (DEPS)
PELINI	Pierre	Observatoire du travail indépendant
PLACE	Dominique	Ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance — Direction générale des entreprises (DGE) — Sous-direction de la prospective, des études et de l'évaluation économiques
PROKOVAS	Nicolas	Confédération générale du travail (CGT)
RÉGNIER	Virginie	Insee Nouvelle-Aquitaine
REMILA	Nathan	Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE)
REMILLON	Delphine	Institut national des études démographiques (INED)
RENNE	Catherine	Institut National de la statistique et des études économiques (INSEE) — Direction des statistiques démographiques et sociales (DSDS)
REYNIER	Héloïse	Ubiquis
SCIBERRAS	Jean- Christophe	Président de la commission
SERIEYX	Yvon	Union nationale des associations familiales (UNAF)
SEVIN	Elodie	Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV)
TAZI	Amine	Fédération bancaire française
THÉLOT	Hélène	Institut National de la statistique et des études économiques (INSEE) — Direction des statistiques démographiques et sociales (DSDS)
THERON	Guilhem	Institut National de la statistique et des études économiques (INSEE) — Direction des statistiques démographiques et sociales (DSDS)
THOLOZAN	Léa	Ministère de la Culture — Département des études, de la prospective et des statistiques (DEPS)
TURNER	Laure	Ministère de la Culture — Département des études, de la prospective et des statistiques (DEPS)
ZENNOU	Anne- Laure	Agence centrale des organismes de sécurité sociale (ACOSS)

La séance est ouverte à 14 heures 30 sous la présidence de Jean-Christophe SCIBERRAS.

INTRODUCTION

Jean-Christophe SCIBERRAS

Bonjour à tous. Nous tenons à nouveau notre réunion à distance car les conditions sanitaires ne nous permettent pas encore de retrouver nos modalités habituelles. J'espère que ce sera le cas pour la prochaine réunion, prévue en novembre. Cette séance est centrée sur les travailleurs indépendants, et notamment sur leurs trajectoires par rapport au salariat. Cela répond à nos objectifs à moyen terme d'améliorer nos connaissances sur cette question.

Nous bénéficions de la publication de l'INSEE de 2020 sur l'emploi et le revenu des indépendants, qui se révélera très intéressante pour ceux d'entre vous qui voudront approfondir la question.

Après la présentation du programme de travail des producteurs de la statistique publique, nous en viendrons à notre thématique centrale sur le suivi des trajectoires professionnelles des indépendants. Je remercie d'avance le professeur Bernard Gazier, qui a déjà largement contribué aux travaux du CNIS, il y a cinq ans, sur la diversité des formes d'emploi. Je remercie également les équipes de l'Acoss, notamment Alain Gubian, qui nous avait aussi beaucoup aidés à travailler sur la mission du travail non déclaré. Merci de votre fidélité. Nous concluons la séance par une demande d'accès aux données dans le cadre de l'article 7bis et un avis d'opportunité.

I. POINT D'INFORMATION

Présentation du programme de travail des producteurs

Vladimir PASSERON, Insee

Bonjour à tous. Chaque année, nous effectuons un tour d'horizon des programmes de travail des différents instituts représentés dans cette commission, que nous présentons par grands thèmes.

Chômage au sens du BIT ou des demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM)

L'année 2021 sera marquée par la refonte de l'enquête Emploi, qui atterrit cette année après un pilote en 2020. Il s'agit à la fois d'une refonte du questionnaire dans le cadre du nouveau règlement européen (IESS), qui modifiera les lignes entre chômage, emploi et autres statuts ; d'un nouveau protocole de collecte, « multimode », avec la possibilité de réinterroger par internet les ménages, sur cinq vagues, après la première interrogation effectuée en face à face ; enfin d'une nouvelle méthode de pondération. Les premières publications sur les principaux agrégats conjoncturels intégrant ces changements paraîtront le 29 juin 2021. La publication du premier trimestre 2021 est ainsi légèrement décalée par rapport au calendrier habituel, pour nous permettre d'intégrer cette refonte. Les autres séries, plus structurelles et donc à fréquence annuelles, seront diffusées en 2022 avec pour dernier point le millésime 2021.

Le programme de la Dares et de Pôle emploi prévoit l'enquête habituelle sur les sortants des listes de Pôle emploi. La collecte multimode sera pleinement exploitée cette année.

Emploi

L'actualité essentielle portera sur la déclaration sociale nominative (DSN), avec la poursuite des investissements pour prendre en compte la substitution progressive des déclarations, traiter les ruptures de séries, enrichir la production statistique et raccourcir les délais de production.

S'agissant des estimations conjoncturelles d'emploi, depuis 2017, il s'agit d'une coproduction. La Dares se charge de l'intérim, l'Acoss de l'emploi salarié privé hors intérim et l'Insee de la fonction publique, de l'agriculture et des particuliers employeurs ; la fonction publique monte progressivement en charge dans la DSN depuis 2020. La fonction publique d'Etat répondra pour la première fois en DSN en 2022.

La DSN s'est révélée une très riche source d'informations sur l'emploi durant la crise sanitaire, apportant des éléments sur l'activité partielle, les heures rémunérées, les trajectoires de reprise d'emploi. Nous poursuivons ces premières exploitations pour toujours mieux éclairer la crise.

Il y a également des avancées sur l'emploi indépendant, que nous aborderons plus largement tout à l'heure.

Rémunérations et coût du travail

Les travaux portent sur le suivi des salaires, conjoncturel ou structurel. L'Insee et la Dares fournissent les bases annuelles « Tous salariés », autrefois appelées DADS puis DADS Grand format. Ces sources sont très riches. Elles comportent des données individuelles mises à la disposition de chercheurs et chargés d'études. Sur le privé, notre source principale est passée de la DADS à la DSN en 2017, mais la DADS demeure une source importante pour le public. Nous avons raccourci chaque année les délais dans le champ privé, de façon à fournir ces données structurelles de plus en plus tôt. Les délais pour le public seront raccourcis à partir de 2022.

Par ailleurs, nous souhaitons réduire la charge statistique des entreprises. Nous poursuivons nos travaux, du côté d'Acemo pour la Dares et du dispositif Ecmo-SS pour l'Insee, pour ne plus demander de réponses que nous trouvons déjà dans la DSN, et alléger toujours plus les questionnaires. L'Insee travaille également à réduire le délai de mise à disposition de l'Indice du coût du travail, dans le cadre d'un règlement européen, pour aboutir à un indice flash à 45 jours en 2022.

Trajectoires/panels

Cette thématique monte en charge au fil des années. Il y a d'abord les panels sur des données administratives, comme à l'Insee les panel Non-salariés et « Tous actifs » qui seront présentés plus tard dans cette séance. Par ailleurs, il y a d'autres panels, qui se constituent souvent à partir d'autres données administratives sur des champs plus spécifiques :

- Le panel Trajam (Dares) suit les bénéficiaires de contrats aidés. Les premières exploitations sont prévues pour 2021.
- Le dispositif Force (Dares-Pôle emploi), pour reconstituer les trajectoires d'emploi et de formation des demandeurs d'emploi.
- Le dispositif Inserjeunes (Dares-Depp), pour reconstituer l'insertion professionnelle des jeunes, combinant les données de la DSN et de la Depp sur les apprentis et lycéens sortant de formation professionnelle.
- Le Céreq poursuit son enquête « Génération 2017 », qui prendra fin en 2020-2021. Il prépare la réinterrogation de 2023. Il commence aussi à instruire l'appariement des enquêtes « Génération » avec les données administratives.

Formation tout au long de la vie, compétences

Le programme comprend l'exploitation de l'enquête Défis, pour laquelle le Céreq est entré dans sa phase d'exploitation et de valorisation.

Le dispositif EVA (entrée dans la vie d'adulte), mené par l'Insee, la Depp et le SIES, est en fin de collecte. Nous reviendrons prochainement vers les utilisateurs pour lancer un groupe d'exploitation.

L'enquête européenne CVTS est une collaboration entre le Céreq et la Dares. Elle vise à mesurer l'effort de formation des entreprises. La collecte est prévue à l'automne 2021.

L'enquête PIAAC sur les compétences des adultes est un dispositif de l'OCDE ; en France, elle est pilotée en commun par la Dares, la Depp et l'Insee. Le pilote de l'enquête a été reporté en raison de la crise (parce qu'il nécessite un entretien en face à face), mais il reste prévu pour 2021.

L'enquête FLV (formation tout au long de la vie) comporte deux modules, l'un sur la formation (volet européen AES), l'autre sur l'illettrisme (ancienne enquête IVQ). Nous sommes dans une phase d'instruction, pour une collecte prévue en 2022-2023.

Enfin, le service du SESSI de la DGAFP commencera le bilan de la première année de collecte des données administratives de l'enquête « Concours ». Ce dispositif sera complété par une enquête internet.

Anne-Juliette BESSONE, Dares

Santé au travail, conditions de travail

L'enquête Acemo-Covid a été mise en place en 2020 suite à la crise et se poursuivra en 2021. Elle continuera à alimenter le suivi conjoncturel de l'activité et des conditions d'emploi de la main-d'œuvre (chômage partiel, télétravail, mesures de prévention). Elle évolue en fonction de la crise.

L'enquête Tracov sur le vécu du travail et du chômage pendant la crise sanitaire a été collectée entre janvier et mars 2021. Les premières analyses seront publiées dans les prochaines semaines. Elle a pour objectif de décrire les conséquences de la crise sanitaire sur les conditions de travail (télétravail, usage des outils numériques, rythmes de travail), sur l'état de santé, sur la prévention sur le lieu de travail, et à décrire le vécu et la santé des personnes ayant occupé un emploi pendant la crise sanitaire mais l'ayant quitté ou perdu avant l'enquête.

L'édition 2019 de notre enquête sur les conditions de travail et les risques psychosociaux sera appariée avec les données sur la consommation de soins de l'Assurance maladie. 2021 marquera le début de l'instruction de l'édition suivante. Elle bénéficiera des enseignements tirés de l'enquête Tracov.

Enfin, 2021 sera marquée par le démarrage effectif de la collecte de données individuelles relatives aux accidents du travail et maladies professionnelles dans la fonction publique d'Etat. Cette phase, pour la DGAFP, s'articule autour de deux opérations : d'une part, commencer la collecte auprès des ministères disposant d'un système de suivi ; d'autre part, développer une application de gestion pour les autres ministères.

Relations professionnelles et temps de travail

Pour l'enquête Réponse (relations professionnelles et négociations d'entreprise), 2021 verra les travaux préparatoires à l'édition 2023. Les objectifs restent identiques : analyser les liens entre les politiques de gestion des ressources humaines, les modes d'organisation du travail, les stratégies et les performances des entreprises autour du thème des relations sociales.

Le second projet, mené par la DGAFP, concerne plus particulièrement la fonction publique, a deux objectifs : d'une part, substituer un rapport social unique (RSU) aux outils existants (bilan social, rapport de situation comparée, bilan HSCT) ; d'autre part, se conformer à l'obligation de mettre à disposition des organisations syndicales une base de données sociales, à l'instar de ce qui se pratique dans le secteur privé. Ce projet couvrira les trois versants de la fonction publique et devrait faciliter la collecte et la consolidation des informations.

Recrutements, mouvements de main-d'œuvre et métiers

Dans la perspective d'améliorer la mesure des offres d'emploi, la Dares a déjà mené des travaux dans le cadre d'un ESSnet porté par la commission européenne. Ces données sont utilisées pour les indicateurs de tension sur le marché du travail. Ces travaux se poursuivront en collaboration avec Pôle emploi, avec notamment l'étude de l'impact des salaires sur les tensions.

La DGAFP exploitera les données issues de la place de l'emploi public, qui recense l'ensemble des emplois proposés par les employeurs des trois fonctions publiques. Après expertise de sa qualité, cela devrait permettre entre autres de répondre au règlement européen sur les emplois vacants dans la fonction publique.

L'autre projet de la DGAFP est celui d'enquête et de base administrative sur les concours, qui permettra notamment d'étudier les discriminations. Une enquête test sera menée en 2021. A terme, ce dispositif

permettra d'interroger chaque année l'ensemble des candidats aux concours de la fonction publique, d'État et territoriale (à l'exception de certains concours, militaires notamment) et un échantillon de concours pour la fonction publique hospitalière.

A la suite des travaux d'un groupe de travail du CNIS sur la PCS, un plan d'action a été établi à l'Insee. La nouvelle enquête Emploi a adopté cette nomenclature. Ces actions se poursuivront en 2021 : documentation de cette nomenclature, création d'un site internet dédié, travaux préparatoires au passage d'autres sources à cette nouvelle PCS, notamment le recensement.

La Dares amorcera la rénovation de la nomenclature des familles professionnelles (FAP), qui permet de faire le lien entre la nomenclature des PCS et celle du ROME (répertoire opérationnel des métiers) de Pôle emploi.

Enfin, l'enquête sur les besoins de main-d'œuvre de Pôle emploi sera déclinée par branche professionnelle.

Evaluation des politiques publiques et des effets de la crise

Pôle emploi mènera une enquête téléphonique auprès des jeunes, particulièrement touchés par la crise, afin d'étudier leur expérience en tant que demandeurs d'emploi, leurs choix d'actions pour s'insérer ou se réinsérer dans l'emploi et les situations d'activité à la sortie du chômage (correspondance entre formation initiale et métier).

Le dispositif Trajam pourra donner lieu à de premières exploitations en 2021.

Par ailleurs, de nombreuses initiatives s'articuleront autour de la DSN, notamment les exploitations visant à mieux appréhender en temps réel le marché du travail, comme cela a déjà été le cas en 2020. Certaines analyseront les trajectoires : caractérisation des formes d'emploi auxquelles ont pu accéder les demandeurs d'emploi, durabilité des emplois retrouvés. Le dispositif Force pourra être mobilisé à cette fin. La DSN pourra aussi être utilisée pour suivre la déclaration d'emploi des travailleurs handicapés et l'insertion professionnelle des jeunes.

Les enquêtes Acemo-Covid et Tracov seront également mobilisées.

Jean-Christophe SCIBERRAS

Merci pour ce tour d'horizon très complet.

Stéphane JUGNOT, Céreq

Comment sera constitué le groupe d'exploitation du panel EVA ? Est-ce que ce sera par un appel large ou par des contacts bilatéraux ?

Les fichiers annuels Tous salariés conserveront-ils la même structure que celle qu'ils avaient avec les DADS, maintenant qu'il existe la DSN ? J'aurais la même question pour le panel DADS.

Pôle emploi annonce qu'il appairera ses données avec la DSN. Ce rapprochement sera-t-il ponctuel ou régulier ? S'il est régulier, deviendra-t-il un nouveau module dans son fichier historique et quelles informations seront retenues ? Beaucoup de dispositifs et panels s'intéressent à l'insertion sur le marché du travail et sont amenés à appairer la DSN et le fichier historique de Pôle emploi. Il serait donc peut-être intéressant que la statistique publique travaille de façon mutualisée afin d'éviter que le travail ne soit pas effectué parallèlement et de façon différente.

Vladimir PASSERON

Comme pour les lancements d'autres groupes d'exploitation, nous ouvrirons largement l'accès à EVA aux personnes potentiellement concernées, probablement via le CNIS aussi. La note d'appel à participation sera diffusée très prochainement.

En ce qui concerne les bases Tous salariés, l'idée est d'assurer une continuité. Ce sont des bases statistiques qui continuent à mêler différentes sources administratives. Nous continuerons à les mettre à disposition de tous. Ils conserveront la même structure que les bases DADS.

Anne-Juliette BESSONE

Pôle emploi est partie prenante du projet Force, qui apparie notamment la DSN et le fichier historique des demandeurs d'emploi. J'imagine que cela représente un premier outil mutualisé que Pôle emploi pourra mobiliser pour analyser les trajectoires.

Vladimir PASSERON

Si on appelle ce panel « Tous actifs » et non « Tous emplois », c'est parce que nous complétons depuis quelques années les trajectoires des personnes de ce panel, en emploi salarié ou non, par des données sur les chômeurs indemnisés. Nous mettons ces données à disposition de tous. Cela reste incomplet, parce que tous les chômeurs ne sont pas indemnisés et parce que toutes les personnes hors emploi ne sont pas forcément des chômeurs, mais nous comptons bien compléter encore ces panels à moyen terme.

Yvon SERIEYX, UNAF

Il y a deux propositions de services en amont des études à venir. D'abord, certains aspects de l'étude Conditions de travail étaient très intéressants et très bien exploités, sur la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle. Nous pensons qu'il y aurait des opportunités d'amender quelques questions et nous faisons donc acte de candidature pour les concertations.

Ensuite, concernant l'enquête Emploi, bien que le cadre européen contraigne fortement sa méthodologie, nous proposons nos services pour le module 2025 sur la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle, afin d'aider sa conception.

Nicolas PROKOVAS, CGT

Merci pour cette présentation très intelligente, puisqu'elle regroupait les enquêtes par thèmes, nous permettant de mieux suivre l'ensemble du programme de travail. Concernant la création d'un outil de présentation sur les salaires, le document qui nous a été envoyé mentionne une data visualisation sur les salaires. J'aimerais des informations sur le contenu de cette base. Pourrions-nous avoir des éléments par PCS, par secteur d'activité ?

J'aimerais aussi davantage de précisions sur la base administrative sur les concours.

Vladimir PASSERON

Merci pour votre offre de services. Nous essaierons, comme chaque fois, de nous concerter le plus possible avec les utilisateurs. Toutefois, le cadre européen est très restreint, la double concertation (d'une part avec nos collègues européens, d'autres par avec les utilisateurs français) n'est pas aisée.

L'outil de data visualisation sera disponible en mai en version bêta. Il ne contient pas de variables nouvelles. Cet outil sera plus interactif, plus ludique, et permettra de trouver des données par PCS, sexe, âge, CSP, secteur d'activité, etc. Nous espérons que tous les publics s'y retrouveront mieux, les experts comme le grand public.

Anne-Juliette BESSONE

J'ai bien noté l'offre de services sur CTRPS, tout apport étant utile pour la nouvelle édition de l'enquête. Concernant la base concours, je me permets de donner la parole à la DGAFP.

Adrien FRIEZ, DGAFP

Cette base concours résulte de la loi égalité-diversité de janvier 2017, qui a donné lieu à un décret (2018-114) et un arrêté le 4 mai 2020 sur sa mise en œuvre. Nous sommes en train de la préparer. L'objectif fixé par la loi est d'analyser la diversité des fonctionnaires recrutés par les concours. Elle fait suite à la mission de 2016 de Yannick L'Horty sur les discriminations dans la fonction publique. L'opération se compose, d'une part, de la centralisation de l'ensemble des données administratives relatives déroulement des concours, depuis l'inscription au concours jusqu'à la fin du processus de recrutement, afin de créer une base statistique les rassemblant. D'autre part, nous mènerons une enquête complémentaire, toujours en phase de test et n'ayant pas encore été labellisée par le CNIS, pour avoir des informations supplémentaires sur les origines sociales des candidats. L'objectif est d'exploiter ces données pour faire des études par type de concours, et les mettre à disposition – avec toutes les précautions qui s'imposent pour éviter les risques de fuite et en matière de protection des données – à partir du CASD. La collecte a été mise en place à partir de 2020, mais nous rencontrons quelques retards sur la réception des données administratives.

Jean-Christophe SCIBERRAS

Couvre-t-elle les trois versants de la fonction publique ?

Adrien FRIEZ

C'est sa vocation, mais pour l'instant les données les mieux reçues concernent la fonction publique territoriale, au moins pour les grands organisateurs de concours comme le CNFPT, la ville de Paris et les centres de gestion. Nous aurons des difficultés à récupérer l'ensemble des données lorsque les organisateurs sont des métropoles ou de grandes communes qui s'organisent de façon indépendante. La collecte se met laborieusement en place du côté de l'Etat. Nous pensons travailler ultérieurement avec la DREES pour procéder par sondages dans la FPH.

Jean-Christophe SCIBERRAS

Merci à Vladimir Passeron et Anne-Juliette Bessone, ainsi qu'aux intervenants. Nous retenons les propositions de contributions de l'UNAF.

Venons-en maintenant à notre questionnement central sur l'indépendant. Je donnerai d'abord la parole aux équipes de l'Insee, puis à celles des URSSAF.

II. SUIVI DES TRAJECTOIRES PROFESSIONNELLES DES INDEPENDANTS

II.1. Panorama sur les indépendants : emploi, revenus, trajectoires professionnelles

Élise AMAR, Insee

Nous commencerons par dresser un panorama du travail indépendant, notamment à partir des références mentionnées tout à l'heure. Dans un second temps, nous vous présenterons nos sources et trois exemples d'études à partir des panels Non-salariés et tous actifs.

Je commencerai par préciser les termes. Le terme « indépendant » fait référence à l'absence de lien de subordination juridique à l'égard d'un donneur d'ordres. Concrètement, un travailleur indépendant va travailler à son compte, sans contrat de travail le reliant avec l'entreprise ou la personne envers qui il effectue sa mission. Le terme « non-salarié » fait référence à des travailleurs rémunérés sous une autre forme qu'un salaire. On parle alors de revenu d'activité. Du point de vue de la Sécurité sociale, ils sont affiliés à un régime spécifique, le régime de protection sociale des travailleurs non-salariés.

Fin 2017, nous dénombrons 3,7 millions d'indépendants en France, dont 3,2 millions de non-salariés et 300 000 assimilés aux salariés parce qu'ils cotisent au régime général des salariés. Il s'agit de dirigeants de sociétés anonymes ou de sociétés par actions simplifiées, ou des gérants minoritaires de SARL. Parmi les 3,2 millions de non-salariés, 400 000 travaillent dans le secteur agricole. Parmi les 2,8 millions restants, 1,9

million sont des non-salariés « classiques » (entrepreneurs individuels, gérants majoritaires de sociétés) et 900 000 exercent en tant que micro-entrepreneurs.

20 % dépendent économiquement d'une autre entité, au point que la survie de leur entreprise dépend fortement de cette relation. Un module complémentaire de l'enquête Emploi de 2017 a montré que 10 % dépendent d'un client unique ou dominant, 7 % d'une relation en amont (coopérative agricole, franchise, centrale d'achats), et 4 % d'un intermédiaire (plate-forme numérique).

La suite de ma présentation se focalisera sur les 3,2 millions de non-salariés, que nous repérons mieux dans nos sources. Fin 2017, 16 % d'entre eux exerçaient parallèlement une activité salariée. Cette part est beaucoup plus élevée chez les micro-entrepreneurs (29 %). Nous avons mesuré cette pluriactivité en fin d'année ; le ratio aurait été bien plus élevé si nous l'avions mesurée tout au long de l'année. Parmi les pluriactifs, 3 sur 4 sont majoritairement salariés, cette part étant plus élevée chez les micro-entrepreneurs (9 sur 10) que chez les non-salariés classiques (6 sur 10). Donc, sur les 2,8 millions de non-salariés, ils sont 2,4 millions pour lesquels c'est leur emploi principal.

L'emploi non-salarié n'a cessé de régresser au cours de la deuxième partie du XXe siècle, principalement en raison du recul de l'emploi agricole. En 1970, on comptait 2 millions d'agriculteurs en France, contre 500 000 au milieu des années 2000. Toutefois, à partir des années 2000, l'emploi non-salarié recommence à progresser dans les secteurs non-agricoles, en particulier dans le tertiaire sous l'effet de l'extension des services et des professions de santé. A partir de 2009, on constate une croissance plus rapide, liée à l'apparition du régime fiscal de l'autoentrepreneur. De 2013 à 2017, on observe une stabilisation de l'emploi non-salarié. En 2018, une nouvelle hausse correspond au doublement des plafonds de chiffre d'affaires ouvrant droit au statut de micro-entrepreneur.

Le profil des non-salariés est très différent de celui des salariés. Les femmes sont très minoritaires chez les non-salariés classiques (35 %), contre 42 % chez les micro-entrepreneurs et 49 % chez les salariés. Ces résultats sont conditionnés au secteur d'activité : les femmes ne sont présentes qu'à 4 % dans la construction mais sont majoritaires dans la santé et l'action sociale. L'âge médian des salariés est de 41 ans, contre 46 ans chez les non-salariés. Cet écart s'explique notamment par le fait que les non-salariés commencent souvent leur activité assez tard, après un passage par le salariat. 4 nouveaux non-salariés sur 5 occupaient un emploi salarié dans les trois années précédentes. La part des plus de soixante ans est beaucoup plus importante chez les non-salariés (13 % chez les non-salariés classiques, 11 % chez les micro-entrepreneurs, contre 4 % chez les salariés).

Nous avons comparé les revenus, en prenant pour les salariés le revenu salarial corrigé du temps de travail, et pour les non-salariés le revenu d'activité en tenant compte de la durée d'affiliation au régime de protection sociale. Nous les avons ordonnés par secteur d'activité pour les non-salariés. Il apparaît que le revenu médian est le plus faible dans l'agriculture (1 200 euros par mois), et le plus élevé dans la santé (4 000 euros). La moyenne des non-salariés classique se situe autour de 2 600 euros. Dans le privé, le salaire médian est plus faible, autour de 2 000 euros. Le revenu médian des micro-entrepreneurs est nettement plus bas, autour de 280 euros par mois.

Jean-Christophe SCIBERRAS

Les salaires des salariés intègrent-ils les cotisations patronales ?

Élise AMAR

Les données ont été harmonisées.

Les disparités sont plus marquées chez les non-salariés, comme le montre le rapport interdécile (D9/D1). Ce rapport est de 4 chez les salariés du privé, mais de 16 chez les non-salariés avec d'importants écarts selon les secteurs : inférieur à 9 dans la construction et les transports, il est supérieur à 20 dans les services aux entreprises et le commerce.

Nous avons étudié l'évolution du revenu moyen et des effectifs non-salariés entre 2008 et 2018. Les effectifs baissent de 13 % sur dix ans pour les non-salariés classiques, alors qu'ils augmentent de 38 % pour

l'ensemble des non-salariés, y compris micro-entrepreneurs. Les revenus des non-salariés classiques ont augmenté de 2 % entre 2008 et 2013, puis de 15 % sur les cinq années suivantes. Ces deux évolutions suivent la conjoncture économique, le saut de 2013 correspondant à un changement législatif : l'élargissement de l'assiette des cotisations sociales pour les gérants de société pour intégrer dans le revenu une partie des dividendes et les déductions fiscales pour frais professionnels. Sur l'ensemble des non-salariés, y compris micro-entrepreneurs, le revenu a baissé de 20 % entre 2008 et 2013, puis a augmenté de 2 %. Cette évolution reflète la part croissante des micro-entrepreneurs au sein de cette population, dont les rémunérations sont faibles. C'est donc un effet de structure.

Pour terminer ce panorama, nous en venons aux disparités du territoire français. L'emploi non-salarié représente en moyenne 10 % des effectifs de personnes en emploi par département. Leur part est plus élevée dans les départements du sud de la France, et plus basse au nord. Cette différence peut être liée à certaines activités. Dans les départements où le poids de l'industrie et des services est faible, la part d'emplois non-salariés est plus élevée. Elle peut également s'expliquer par des éléments démographiques. Dans le sud, la population âgée est plus importante et la présence des non-salariés dans les services aux particuliers est la plus forte. Pour ce qui est des revenus, la situation est inverse : les revenus les plus faibles se situent dans les départements du sud, et les plus élevés au nord.

II.2. Sources sur les non-salariés : des bases annuelles à la constitution d'un nouveau panel

Élise AMAR

Je vais maintenant vous parler des trajectoires professionnelles des non-salariés et vous expliquer les sources que nous pouvons utiliser pour dresser ce panorama.

Nos principales sources sont les bases annuelles Non-salariés (BNS), données administratives issues de l'exploitation des déclarations sociales des indépendants, à partir d'éléments fournis par la CCMSA et l'Acoss (organismes de recouvrement des cotisations sociales). L'Insee enrichit chaque année ces données grâce aux bases Tous salariés, qui permettent de vérifier si chaque salarié a aussi eu une activité salariée au cours de l'année (pluriactivité) et grâce au répertoire Sirène, qui nous apporte des informations sur les caractéristiques de l'entreprise, notamment pour les gérants de sociétés dont on ne connaît pas l'activité réelle. Ces bases nous servent à mesurer les effectifs de non-salariés et leur revenu d'activité, ainsi que l'emploi total sans double compte à partir du dispositif Estel (Estimations d'emploi localisées).

Les premières BNS ont été mises au point en 2006. Le dernier millésime date de 2018 ; nous terminons actuellement celui de 2019. Pour une année N, les données sont disponibles à la fin de l'année N+2. Nous tâcherons de réduire progressivement les délais de production. L'unité statistique d'observation de ces bases est l'individu. Par conséquent, nous ne pouvons pas mesurer la pluriactivité au sein du non-salariat (si un individu a plusieurs activités non salariées au cours de l'année, nous ne disposons que du revenu agrégé tiré de l'ensemble de ses activités). De même, nous ne connaissons que les caractéristiques de l'activité principale du non-salarié. Enfin, nous ne couvrons ni les marins-pêcheurs ni les artistes-auteurs. Ces derniers commencent à entrer dans le champ de l'Acoss et nous serons donc bientôt en mesure de diffuser les chiffres les concernant.

J'en viens maintenant à l'enquête emploi, qui permet de repérer les personnes déclarant exercer leur profession principale en tant qu'indépendant, à leur compte ou comme dirigeant salarié. Ce n'est pas la source privilégiée pour les évolutions macro de l'emploi et des revenus, mais elle s'avère très utile pour les comparaisons internationales, pour analyser certaines caractéristiques en coupe (portraits sociaux des agriculteurs, des artisans) ou pour des modules *ad hoc* permettant d'analyser leur dépendance économique.

Le panel Non-salariés est une nouvelle source, construite à partir des bases non-salariés et permettant de suivre les trajectoires individuelles dans le non-salariat depuis 2006, et jusqu'à 2017 pour le moment. Les échantillons ont été construits au 1/8^e en gardant les individus nés en octobre et ceux appartenant à l'échantillon démographique permanent. L'unité statistique d'observation est l'individu, une année donnée. Le prochain millésime que nous souhaitons mettre à disposition sera le panel 2006-2019, dont la sortie est prévue fin 2021. A terme, ce panel a vocation à être mis à jour annuellement. Il peut être apparié au panel Tous salariés, lui-même construit à partir des bases Tous salariés, afin de constituer le panel Tous actifs. Ce dernier permet de suivre les trajectoires professionnelles individuelles de l'ensemble des actifs (jusqu'à 2017

pour le moment), y compris les transitions entre salariat et non-salariat. Son échantillon est construit au 1/12^e depuis 2002, et auparavant au 1/24^e. Il est partiellement apparié avec l'EDP (Echantillon Démographique Permanent, un échantillon sociodémographique longitudinal résultant de l'appariement des bulletins de l'état civil et du recensement de la population).

Etant donné que le panel Tous actifs est une agrégation de plusieurs panels et sources de données, le recul historique et l'étude des trajectoires varient selon la population étudiée. Les données remontent jusqu'à 1976 pour les salariés du privé, 1988 pour la fonction publique, 2006 pour les non-salariés, 2008 pour le chômage indemnisé, 2009 pour les salariés des particuliers employeurs. Le prochain panel mis à disposition sera celui de 2006-2019, prévu pour 2021. A terme, il devrait lui aussi être mis à jour annuellement.

Fabien GUGGEMOS, Insee

Pour compléter ce panorama, je vais vous montrer comment nous pouvons exploiter ces nouveaux panels Tous salariés et Tous actifs. Je vous présenterai des éléments de réponse aux trois questions suivantes :

1 — Quels non-salariés maintiennent durablement leur activité ?

2 — L'auto-entrepreneuriat, tremplin pour accéder au non-salariat classique ?

3 — Qui s'installe à son compte ? Transitions entre salariat et non-salariat et effet sur les revenus professionnels

Elles ont fait l'objet d'études publiées dans l'ouvrage de référence sur les indépendants de l'Insee, *Emploi et revenus des indépendants*, dont la dernière version date de 2020.

1 — *Quels non-salariés maintiennent durablement leur activité ?*

La première question est celle de la pérennité et de la durabilité de l'emploi non-salarié lorsqu'un actif s'installe à son compte. La période d'étude s'étale de 2006 à 2015. Parmi les non-salariés ayant démarré leur activité en 2006, 46 % étaient toujours actifs fin 2015. Cette proportion est variable selon leur statut : 38 % pour les entrepreneurs individuels, 48 % pour les gérants et 57 % pour les professions libérales. Les professions libérales réglementées ont une activité plus stable et financièrement plus sécurisée.

Nous avons introduit le concept de risque de cessation de l'activité, consistant à évaluer les caractéristiques démographiques ou les caractéristiques de l'emploi occupé pouvant expliquer qu'un salarié cesse son activité. Parmi ces déterminants, celui du niveau de revenus générés par l'activité ressort particulièrement. Les gérants de société déclarant un revenu nul ou déficitaire ont cinq fois plus de chances de voir leur activité cesser par rapport aux gérants dont les revenus sont situés dans la situation de référence, à savoir entre la médiane et le troisième quartile de l'ensemble des revenus non-salariés. Cette probabilité est d'autant plus élevée que le revenu déclaré est faible. Elle est la plus forte lorsque le revenu n'est pas déclaré, ce qui est souvent le signe de difficulté économique. D'autres facteurs augmentent la proportion de cesser son activité dans les années suivant l'installation à son compte. Toutes choses égales par ailleurs, l'installation à son compte est plus risquée pour les jeunes, probablement parce qu'ils ont une moindre expérience professionnelle, et pour les femmes. Le risque de cessation est moindre pour les professions libérales.

2 — *L'auto-entrepreneuriat, tremplin pour accéder au non-salariat classique ?*

Nous nous sommes interrogés sur le statut d'autoentrepreneur, introduit en 2009 et requalifié en 2014 de micro-entrepreneur, pour savoir s'il était utilisé par des actifs comme tremplin d'accession à une activité non salariée classique. La réponse est mitigée. Sur la période d'étude considérée, à savoir les entreprises ayant démarré leur activité en 2010, 10 % avaient quitté ce statut cinq ans après pour exercer une activité non-salariée classique. Nous pouvons là aussi essayer d'apprécier les déterminants de cette transition. Il apparaît que le micro-entrepreneuriat est un statut dont les revenus d'activité sont faibles et où la proportion de pluriactifs est plus élevée que parmi les autres statuts du non-salariat. Un micro-entrepreneur sur quatre, voire sur trois, occupe par ailleurs une activité salariée. Les auto-entrepreneurs effectuant cette bascule vers

l'activité non-salariée classique ont tendance à quitter leur activité salariée dès l'année de transition, voire un à deux ans avant.

L'un des marqueurs des auto-entrepreneurs sans perspective d'activité non-salariée classique est un revenu relativement stable dans le temps, à un niveau moyen de 5 000 à 6 000 euros annuels. Au contraire, ceux qui utilisent ce statut pour accéder à un non-salariat classique ont dès le départ des revenus plus élevés, et qui progressent assez rapidement, que ce soit avant ou après la transition de statut. On les trouve majoritairement parmi les hommes, les jeunes et ceux dont le revenu est plus élevé dès l'installation à leur compte.

3 — Qui s'installe à son compte ? Transitions entre salariat et non-salariat et effet sur les revenus professionnels

L'étude dont je parle ici s'est intéressée spécifiquement aux transitions du salariat vers le non-salariat pour les quantifier et pour identifier quels actifs sont concernés et quels impacts ces transitions ont sur leur revenu professionnel. Trois ans après la transition, les revenus professionnels sont encore majoritairement mixtes entre activité salariée et non-salariée. La proportion de revenus d'emploi non-salariés dans les revenus professionnels est très différente selon le type d'activité non-salariée. Pour un auto-entrepreneur, les revenus salariés demeurent majoritaires après la transition, ce qui n'est plus du tout le cas pour les entrepreneurs individuels ou gérants, chez qui les revenus non-salariés représentent 80 % de leur revenu.

L'autre message marquant de cette étude concerne le risque pris sur le revenu en passant du salariat au non-salariat. Via des méthodes de *matching*, l'étude compare les revenus de salariés devenus non-salariés après quelques années aux revenus de salariés ayant les mêmes caractéristiques sociodémographiques. Il apparaît que la prise de risque est réelle. Le revenu un an après l'installation dans le non-salariat est plus faible que celui des salariés aux mêmes caractéristiques. Trois ans après, cette baisse persiste chez certaines catégories d'actifs, notamment les ouvriers et les titulaires de diplômes techniques ou professionnels. C'est moins le cas pour les cadres ou les titulaires de diplômes niveau Master ou supérieur. Globalement, le risque est plus fort lorsque les niveaux de revenus initiaux sont plus élevés, parce que la dispersion des revenus augmente fortement parmi cette population.

Rapportée à l'ensemble des actifs, cette population est assez rare. Sur une population de salariés donnée, 0,1 % a accédé au non-salariat au bout d'un an, et 0,6 % cumule une activité salariée et non-salariée. Au bout de cinq ans, leur part s'élève à 3 %.

Je vous invite à consulter les études que je vous ai présentées, qui sont toutes les trois dans l'ouvrage Insee de 2020 sur les indépendants. Vous pourrez trouver d'autres études que nous avons publiées sur ces différentes thématiques, notamment sous la forme d'Insee Première.

Jean-Christophe SCIBERRAS

Merci beaucoup à tous les deux. Nous voyons que la connaissance a bien progressé, notamment grâce à la constitution de ces panels.

Frédérique DAVID, FNAE

Bonjour. Je suis déléguée générale de la Fédération nationale des auto-entrepreneurs. Merci pour cette jolie histoire de l'origine de l'auto-entreprise. Je vais combler le manque que vous avez entre 2017 et 2021 en vous donnant les bons chiffres. Nous ne sommes plus 800 000, mais 1,9 million d'après le dernier Acoess tat. Le revenu moyen n'est plus de 282 euros par mois. Le chiffre d'affaires mensuel est désormais de 1 264 euros. Pourquoi avoir travaillé sur les données de 2017 alors que le dernier Acoess stat date de juillet 2020 et fournit des données beaucoup plus récentes ?

Le régime de l'auto-entrepreneur, c'est avant tout avoir une entreprise individuelle. Aujourd'hui, avec le doublement des plafonds, nous ne sommes plus du tout dans la perspective de passer dans le non-salariat classique. La manière dont l'entrepreneur individuel paye ses charges ne regarde que lui. Un auto-entrepreneur qui vit avec 60 000 euros de chiffre d'affaires par an n'est pas du tout malheureux, ni même avec 30 000 euros. Nous ne sommes plus dans une logique de tremplin de création. Beaucoup choisissent

l'auto-entrepreneuriat pour une simplicité de gestion. Ce n'est pas forcément le meilleur choix au niveau financier, mais c'est une autre question. Je tenais à recadrer le débat, parce que nous nous battons pour que l'auto-entreprise ne soit pas perçue comme une sous-entreprise.

Fabien GUGGEMOS

Nous avons bien en tête les éléments que vous avez mentionnés, notamment le doublement des plafonds à partir de 2018, que nous avons mis en avant pour expliquer le très fort dynamisme du nombre d'auto-entrepreneurs à partir de 2018 et l'évolution des revenus associée. Nous en parlons notamment dans la publication que nous faisons chaque année sur la dernière année disponible.

Les bases Non-salariés sont des bases de données individuelles construites à partir des déclarations sociales. Ces données nécessitent des retraitements assez complexes qui prennent du temps et s'effectuent forcément avec décalage, ne serait-ce que parce qu'il faut du temps pour que les déclarations remontent dans les systèmes d'information et parviennent jusqu'à l'Insee. Les études que j'ai évoquées ont été publiées il y a un an, sur la base de nouvelles sources de panels constituées en aval de ces bases annuelles Non-salariés et visant principalement à revenir sur les trajectoires de la décennie qui vient de s'écouler. La toute première version du panel a été construite sur les données de 2015, qui étaient alors les dernières données disponibles à ce niveau-là de détail. Actuellement, les dernières données disponibles à ce niveau-là de détail et avec cette dimension de panel vont jusqu'à 2017. Nous devrions avoir 2019 d'ici la fin de l'année. Pour avoir des bases de données individuelles avec ce niveau de détail, il existe un délai incompressible, déjà simplement dû au fait que la remontée des informations est tardive.

Nous sommes par ailleurs amenés à faire des publications sur des indicateurs macro, à partir desquelles nous ne pouvons pas entrer dans ce détail d'analyse, de façon beaucoup plus rapide. C'est notamment le cas pour les Ecostat de l'Acoss sur les micro-entrepreneurs.

Yvon SERIEYX

D'après ce que j'ai compris, le panel indépendants est apparié ensuite avec l'EDP, ce qui me fait penser que nous avons la possibilité de suivre les événements de vie familiale, en particulier les naissances, ruptures et décès, et de connaître le niveau de vie des interrogés (agrégé avec les revenus du conjoint et divisé par le nombre d'UC). Dans vos observations temporelles, il serait hautement intéressant de mettre ceci en parallèle avec les évolutions familiales parce qu'il existe des causalités doubles. Je vous renvoie à l'ouvrage La Petite Entreprise au péril de la famille. La question de la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle des indépendants est cruciale. Cela touche plus de personnes qu'on ne le pense, puisque les conjoints sont concernés. Vous avez montré le décalage entre indépendants et indépendantes. Il serait également intéressant de regarder si les transitions vers le salariat ou le non-salariat diffèrent selon le statut et le revenu du conjoint. Il faut suivre les événements de vie familiale parce qu'ils renvoient à des enjeux de politique publique.

Jean-Christophe SCIBERRAS

Je vous propose de ne pas en débattre maintenant puisqu'il est prévu un débat après l'intervention de Bernard Gazier.

II.3. Les axes de travail de la direction statistique de l'Acoss, suite à l'intégration du RSI au régime général

Alain GUBIAN, Acoss

Bonjour. Merci de nous avoir invités à cette réunion de votre commission. Notre objectif n'est pas tant de vous fournir des informations sur les analyses que nous faisons, mais de vous présenter le programme de travail de l'Acoss, qui s'appelle désormais L'URSSAF Caisse nationale. En 2020, nous avons intégré le RSI dans le régime général, ce qui a eu un important impact sur les données auxquelles nous pouvons accéder. Auparavant, nous n'avions pas toutes celles concernant les indépendants. Nous avons pu développer des missions et nous avons reçu celle de créer un observatoire statistique des travailleurs indépendants, principalement au bénéfice du CPSTI (Conseil de la Protection Sociale des Travailleurs Indépendants), qui

prend la suite du Conseil d'administration du RSI. Nous avons aussi bénéficié des ressources supplémentaires venant de l'ancienne caisse RSI. Grâce à tout cela, le programme de travail de l'Acoss sur les travailleurs indépendants a fortement été dynamisé. C'est celui que vont vous présenter Anne-Laure Zennou, responsable des études statistiques sur l'ensemble des champs, et Céline Carel, chargée de l'observatoire.

1 — Le rôle de l'URSSAF Caisse nationale sur la production de statistiques sur les travailleurs indépendants depuis l'intégration du RSI

Anne-Laure ZENNOU, Acoss

Côté recouvrement, avant l'intégration du RSI, nous mobilisons déjà pour les analyses des données concernant les micro-entrepreneurs et les travailleurs indépendants classiques. Nous avons toujours des données administratives permettant de caractériser le cotisant, des données économiques (chiffre d'affaires, revenu) pour déterminer l'assiette de cotisation. Nous suivons régulièrement les cotisations dues et les restes à recouvrer. Nous répondons aux demandes des tutelles, notamment pour produire des distributions de revenus permettant d'aider à définir des politiques publiques. Depuis 2009, nous valorisons certains éléments de nos analyses sur le périmètre des micro-entrepreneurs dans des publications semestrielles.

Céline CAREL, Acoss

Depuis l'intégration du RSI au 1^{er} janvier 2020, l'URSSAF dispose de données de détails sur les revenus des travailleurs indépendants puisque l'ensemble de la déclaration sociale des indépendants est désormais disponible, en particulier l'assiette des dividendes. Nos publications portent dorénavant sur un périmètre plus large intégrant les travailleurs indépendants classiques, ainsi que les contributions *ad hoc* aux différents partenaires.

L'observatoire statistique des travailleurs indépendants a été mis en place le 1^{er} janvier 2020. Il vise à assurer la continuité de l'information sur les travailleurs indépendants et leur protection sociale. Il fonctionne avec l'URSSAF Caisse nationale et en coordination avec les branches retraite et maladie. L'une de ses fonctions est de répondre aux demandes du CPSTI et des tutelles. Il assure la continuité de la publication historique du RSI, *L'Essentiel sur les travailleurs indépendants en chiffres*.

Anne-Laure ZENNOU

Sur le plan des prévisions financières, nous suivions déjà le coût des dispositifs d'exonérations de cotisations spécifiques aux travailleurs indépendants (notamment l'Acre et les exonérations dans les DOM), mais uniquement sur le périmètre des allocations familiales, et des opérations dans le cadre des opérations de clôture des comptes. Depuis janvier 2020, ces missions sont élargies.

Céline CAREL

L'URSSAF Caisse nationale effectue notamment des prévisions bisannuelles des produits de cotisations dans le cadre des travaux de la commission des comptes de la sécurité sociale, et couvre désormais l'ensemble des risques dans son suivi du coût des dispositifs d'exonérations de cotisations spécifiques aux travailleurs indépendants. Il est également nécessaire de faire des plans de trésorerie pour les prestations vieillesse et invalidité.

Anne-Laure ZENNOU

Nous avons un rôle d'appui aux directions métier, notamment le suivi mensuel des cotisations dues, des encaissements et des restes à recouvrer, le recouvrement amiable et forcé et la dématérialisation des cotisations. Nous étions, comme aujourd'hui, chargés de la définition et du suivi des plans de contrôle en direction des travailleurs indépendants, notamment les micro-entrepreneurs.

Céline CAREL

Depuis janvier 2020, nous avons aussi des missions de suivi des indicateurs COG et CPG, des plans d'apurement des dettes sociales des travailleurs indépendants et de l'action sociale de la branche recouvrement, qui donne lieu à l'établissement de tableaux de bord spécifiques. Nous utilisons les résultats des plans de contrôle aléatoires des travailleurs indépendants dans une perspective d'évaluation de la fraude sociale, notamment pour l'observatoire du travail dissimulé du HCFiPS.

L'article 15 de la LFSS pour 2018 (arrêté du 6 juin 2019) prévoit l'installation du conseil pour la protection sociale des travailleurs indépendants (CPSTI) au 1er janvier 2019 et la mise en place d'une fonction d'observatoire statistique dès le 1er janvier 2020 pour :

- assurer une continuité dans la connaissance des travailleurs indépendants et de leur protection sociale ;
- constituer un outil de veille, d'études et d'aide à la décision ;
- éclairer les travaux du CPSTI et les décisions des pouvoirs publics relatives à la protection sociale des travailleurs indépendants.

L'observatoire a été mis en place au sein de l'URSSAF Caisse nationale dès le 1er janvier 2020. Il s'appuie également sur les ressources de la Cnav et la Cnam. Il a vocation à assurer une continuité dans la connaissance sur les travailleurs indépendants et leur protection sociale, de manière structurelle et conjoncturelle, et de faciliter le suivi de l'évolution de la couverture qui leur est offerte. Les travaux de l'observatoire sont destinés au CPSTI, aux caisses de sécurité sociale gérant la protection sociale des travailleurs indépendants, aux directions ministérielles, aux fédérations professionnelles et à d'autres partenaires.

2 — Les travaux menés en 2020

En 2020, nous avons travaillé sur des publications sur les travailleurs indépendants :

- un AcoSS Stat sur les travailleurs indépendants classiques et micro-entrepreneurs en 2019, avec une rétrospective sur les dix dernières années et un focus sur la polyactivité sur le périmètre du salariat dans le secteur public ;
- deux publications semestrielles sur les auto-entrepreneurs (fin juin 2019 et fin décembre 2019) ;
- la mise en ligne sur « open.urssaf.fr » de données sur les travailleurs indépendants (effectifs, revenus, aides versées dans le cadre de la crise liée au COVID-19) ;
- la mise à jour de la publication *L'Essentiel sur les travailleurs indépendants en chiffres* à partir des données de fin 2019, sur l'ensemble des risques et de la protection sociale des indépendants.

Nous avons également travaillé sur des études et analyses portant sur des catégories particulières de travailleurs indépendants, en réponse à une demande des conseillers du CPSTI. Nous avons travaillé sur des cohortes de créateurs, notamment ceux de 2010, pour voir combien restaient sous le seuil de la cotisation minimale et combien le dépassaient. Nous avons aussi travaillé sur des cohortes de radiés de 2018 et 2016 pour étudier leur revenu en fin d'activité et comprendre ce qui se passe avant la cessation d'activité. Enfin, nous avons travaillé à l'identification des situations de polyactivité, en ciblant les travailleurs indépendants salariés du secteur privé. Une partie de ces données sera reprise dans *L'Essentiel sur les travailleurs indépendants*, qui produira des données actualisées à fin 2019.

Nous avons par ailleurs travaillé sur les carrières des travailleurs indépendants en essayant de reconstituer leur revenu tout au long de leur carrière à partir des données du système d'information de l'Acoss. Nous avons aussi dénombré les trimestres validés par les travailleurs indépendants pour l'assurance vieillesse à partir des données de cotisations de l'URSSAF Caisse nationale, sur la période 2014-2018, en distinguant les auto-entrepreneurs des travailleurs indépendants classiques, afin d'identifier les périodes sans trimestre validé. La Cnav a produit une étude sur la carrière des travailleurs indépendants de 55 ans et plus, non retraités en 2018 permettant de visualiser toute la carrière de ces assurés, les périodes au régime général, celles en tant qu'indépendant, celles sans activité, selon différents critères.

Nous avons travaillé de façon récurrente sur l'analyse des restes à recouvrer à travers des tableaux de bord mensuels et notes trimestrielles.

Nous avons répondu aux sollicitations du HCFIPS, du CPSTI et de la tutelle, ce qui a été l'occasion de transmettre des données publiées par l'Insee sur les créations d'entreprise sur une période de dix ans, avec les différents statuts et types de sociétés.

Nous avons aussi entrepris de créer un entrepôt de données dédié aux travailleurs indépendants au sein du système d'information de l'URSSAF Caisse nationale, en récupérant des données issues de la branche recouvrement, des données administratives et d'immatriculation de l'ancien système d'information du RSI, et des données historiques de détail sur les revenus des indépendants constituées à partir des déclarations sociales des indépendants.

Par ailleurs, nous avons apporté un appui à la mise en place de l'aide du régime complémentaire des indépendants (RCI) proposé par le CPSTI pour faire face à la crise liée du COVID-19. Les données relatives à cette aide sont en ligne sur « open.urssaf ».

Nous nous sommes aussi essayés à comparer les données concernant les effectifs de travailleurs indépendants publiées par l'Insee, l'Acoss et l'ex-RSI, en essayant de déterminer des périmètres comparables. Nous constatons des écarts résiduels selon les sources, mais qui s'expliquent. Par exemple, nous constatons 60 000 d'écart entre l'Acoss et le RSI, sachant que l'Acoss comptabilise des comptes de cotisants alors que le RSI comptabilisait des individus. L'écart résiduel porte sur les conjoints collaborateurs, qui ne sont pas comptabilisés de la même façon. En comparant l'Acoss et l'Insee, à champs comparables, nous obtenons les mêmes résultats à 90 000 individus près, sachant que les décomptes des travailleurs indépendants ne sont pas les mêmes. L'Insee travaille sur l'individu alors que l'Acoss travaille sur des comptes de cotisants. Pour identifier les auto-entrepreneurs économiquement actifs, l'Acoss prend ceux actifs dans l'année civile alors que l'Insee regarde les données sur les quatre trimestres suivant l'affiliation. Concernant les travailleurs indépendants classiques, l'Insee prend en compte les déclarants de revenus alors que l'Acoss ne fait pas cette sélection.

Nous allons uniformiser les publications de la branche recouvrement, qu'il s'agisse de *L'Essentiel sur les travailleurs indépendants* ou des Acoss Stat.

Nous avons aussi mené des travaux de prévision et de simulation. Nous avons effectué des prévisions financières pour la CCSS, des simulations d'un changement d'assiette sociale des travailleurs indépendants, en lien avec préconisations du HCFIPS, et des simulations sur les plafonds et taux applicables en matière de RCI.

Anne-Laure ZENNOU

Sur le plan du pilotage métier, 2020 a été surtout une année de mise en place du suivi restes à recouvrer des travailleurs indépendants par échéance, alors que jusqu'à présente nous les suivions par mois. Nous ventilons bien les professions médicales et les micro-entrepreneurs. Nous produisons un tableau de bord de suivi de la crise, ce qui nous permet de bien repérer le montant des cotisations non appelées pour les travailleurs indépendants, ou reportées pour les entreprises employeuses. Nous avons également mis en place un tableau de bord de suivi de l'action sociale de la branche recouvrement recensant les aides demandées et accordées aux indépendants en difficulté, et nous appuyons la Direction nationale de recouvrement auprès des travailleurs indépendants (DNRTI) lorsqu'elle construit des indicateurs, par exemple sur le taux de comptes qui ne renvoient pas leurs revenus et se voient affecter des taxations d'office.

Nous prévoyons désormais un bilan annuel, et nous reconduisons *L'Essentiel* et les Acoss Stat.

3 — Les axes de travail pour 2021 et les années suivantes.

Pour 2021, nous avons différents objectifs, qui consistent à repérer dans nos systèmes d'information les travailleurs indépendants employeurs, ceux qui sont aussi salariés du secteur privé ou public, les

mandataires sociaux et les travailleurs indépendants pauvres. L'appui de l'Insee pourra être nécessaire pour certains de ces sujets.

Nous avons aussi l'objectif de mettre en place un suivi infra annuel de la population des travailleurs indépendants, ce qui est assez facile pour les micro-entrepreneurs, qui renvoient un chiffre d'affaires mensuel ou trimestriel, mais plus complexe pour les autres, qui ne renvoient qu'une déclaration annuelle de revenus.

Nous suivrons aussi les plans d'apurement des dettes de travailleurs indépendants suite à la crise sanitaire. Nous attendons les revenus de 2020 pour évaluer l'effet de la crise, et reconduire les plans de contrôle sur les travailleurs indépendants.

Céline CAREL

Nous visons aussi l'enrichissement des données de l'entrepôt Travailleurs indépendants à partir de données individuelles issues de la branche vieillesse, notamment sur les prestations de retraités et de la DSN, afin de renforcer nos analyses sur les travailleurs indépendants et d'essayer de mesurer les impacts de la crise du covid et répondre aux demandes de notre tutelle et nos partenaires. Nous vous avons mis en fin de présentation des liens vers les publications de 2020 afin que vous puissiez voir plus en détail ce que nous produisons.

Jean-Christophe SCIBERRAS

Merci à toute l'équipe de l'URSSAF Caisse nationale. Je propose maintenant de laisser la parole à Bernard Gazier pour qu'il ouvre notre débat.

II.4. Débat avec la salle

Bernard GAZIER, Université Paris 1

Merci beaucoup. Le point de vue que je vais vous présenter est un point de vue de chercheur. J'ai participé au rapport du CNIS 2016 sur « la diversité des formes d'emploi » ainsi qu'à d'autres recherches. Ce point de vue sera forcément subjectif et parcellaire. Je me suis focalisé sur les travaux de l'Insee et je me rends compte de tout ce que je n'ai pas vu à l'Acoss. Je vous prie de bien vouloir excuser mes lacunes, et en particulier si je semble inventer des sujets qui ont déjà été traités. Il aurait été utile que je puisse disposer du temps nécessaire et des liens pour aller voir ces publications.

Je commencerai par récapituler rapidement les acquis. Les recommandations du rapport CNIS 2016 sur « la diversité des formes d'emploi » portant sur les indépendants ont été largement suivies. Il y a eu des clarifications conceptuelles, des mesures des « indépendants dépendants » et, dans *l'Insee Références 2020*, il y a un travail utilisant l'enquête Emploi pour voir en quoi les indépendants seraient plus ou moins précaires que les salariés. Le second acquis est tout ce qui vient de nous être présenté, notamment l'exploitation des panels administratifs. Je souligne l'importance des matrices de transitions, des tableaux permettant de voir d'année en année combien de personnes passent d'un état à l'autre. Je rajoute les éclairages par professions qui mettent en évidence leur hétérogénéité, par exemple la distance entre les chauffeurs de taxi et les chauffeurs de VTC, et la diversité des activités culturelles.

Les premiers prolongements que j'envisage sont en fait ceux dont nous venons de discuter : multiactivité ; évolution du profil des indépendants dans le temps ; transitions entre salariat et non-salariat ; transitions entre microactivités et non-salariat traditionnel. J'ajoute les comparaisons entre pays, dont nous avons peu parlé. Sont en cours l'enquête Emploi rénovée et une collaboration avec Eurostat, où la France est assez pionnière.

J'en viens maintenant aux suggestions. La première a été évoquée par Yvon Serieyx, puisqu'il s'agit de l'élargissement aux questions d'inégalités de genre et des liens entre les membres d'un même ménage. Vous pouvez rencontrer des situations où les gens « se paient le luxe » d'être indépendants parce que leur conjoint est salarié, ce qui constitue un équilibrage. Vous pouvez aussi avoir des situations de dépendance entre un conjoint salarié très stable et un autre conjoint instable et précaire. Les choses se compensent-

elles ? Que se passe-t-il en cas de divorce ? Vous voyez tout l'enjeu dynamique de ces questions familiales. J'ajoute un second élargissement, le lien au patrimoine. L'*Insee Références* sur les indépendants de 2015 faisait une étude extrêmement intéressante à ce sujet. Il serait utile de la reprendre pour voir qui possède quel patrimoine. Nous savons que les indépendants classiques reposent beaucoup sur la mise en valeur et les ressources d'un patrimoine. Il n'en va pas de même des micro-entrepreneurs.

Je passe à la deuxième catégorie de prolongements, qui correspond à la version dynamique des enquêtes, que nous pouvons reprendre et explorer davantage. Nous nous situons au début d'un territoire à explorer. Nous avons parlé, avec l'Acoss, des mesures infra annuelles. Il est clair que, vu l'instabilité des activités de certaines catégories d'indépendants, le côté infra annuel devient important, de mois en mois ou moins de trimestre en trimestre. Sont-ils en emploi ? Leur chiffre d'affaires baisse-t-il ou pas ? Il faut aussi interroger le lien des indépendants à la formation. Ont-ils des périodes de formation, et combien de temps durent-elles ? Je note aussi que nous avons vu quelques éléments du passage entre salariat et non-salariat, mais il peut très bien exister des allers-retours. A ce moment-là, c'est tout une problématique de « carrières obliques » qui apparaît, dans lesquelles les gens peuvent être salariés, bénévoles, indépendants, redevenir salariés, etc. Cette perspective doit être analysée. J'en viens aussi à la question des gains et revenus. Il me semble que les horaires des indépendants ne sont pas toujours très bien connus. Or de ces horaires découlent des gains horaires, qu'il conviendrait de mieux mesurer. Toujours dans une dimension dynamique, la propension à entreprendre reste assez mystérieuse. Nous voyons bien la capacité de reproduction de l'indépendant classique, avec notamment la transmission d'un patrimoine et d'un savoir-faire, et comment un certain type de comportement, d'habitus et de valeurs peuvent se transmettre. Toutefois, on le voit beaucoup moins pour d'autres catégories. Cette dynamique serait à approfondir.

J'en viens à la troisième catégorie de prolongements. La question de l'évolution de toutes ces catégories pendant la crise sanitaire se pose. Nous voyons par exemple l'explosion de l'activité des livreurs. Nous pouvons aussi nous intéresser aux modalités du télétravail chez les indépendants, et notamment le lien avec la contrainte de logement qui, pour certaines catégories relativement précaires, est sûrement très important. Un autre point est l'idée que ce sont des activités flexibles et que le mode de vie peut s'en accommoder. Nous pouvons donc nous intéresser aux services que rendent ces nouveaux emplois, et aux risques qui vont avec. La diapo suivante présente des profils de gains horaires par tranche d'âge pour les chauffeurs Uber aux E.U.. C'est un artefact statistique, et non les gains réels qui accompagneraient quelqu'un passant d'un âge à l'autre. Nous observons que la courbe des chauffeurs Uber baisse avec l'âge, c'est-à-dire que plus ils sont âgés, moins ils ont de gains horaires (la question de temps partiel ou temps complet n'entre donc pas en ligne de compte). C'est une profession sans gains horaires et sans productivité. Nous constatons donc que certaines activités de ces micro-entrepreneurs sont des activités sans aucun gain de flexibilité, et donc dangereuses. Cela me conduit à faire le lien avec les accidents du travail : il me semble que les données concernant les indépendants sont moins précises et régulières que les données sur les salariés. Or les livreurs Uber à vélo ont en moyenne deux accidents par an. Nous rencontrerons sûrement des enjeux de santé publique énormes sur certaines catégories.

Je termine par trois perspectives plus générales. Premièrement, il faut envisager un processus de co-transformation du salariat et du travail indépendant. Il existe la notion d'allégeance, qui s'oppose à la subordination. Dans un lien de subordination, je réponds, dans un cadre précis, à un certain type d'ordres qui me sont donnés ; en cas d'allégeance, je suis disponible quand on me le demande, donc quand « on me sonne ». Cette situation d'allégeance tend à se répandre tant du côté du salariat que de celui des indépendants. Elle est médiatisée par ce que nous pouvons appeler les « tercésisations », c'est-à-dire le fait qu'une partie tierce s'interpose entre l'utilisateur du travail et le travailleur, par exemple l'agence d'intérim ou la plate-forme. Nous sommes face à un type d'économie industrielle assez dynamique, dans lequel un processus de restructuration - concentration des plates-formes est en cours.

Deuxièmement, il convient d'interroger la rentabilité de l'externalisation, c'est-à-dire tout ce qui consiste, pour une entreprise, à ne pas recourir à des salariés mais à des indépendants, soit des sous-traitants soit de simples indépendants, par exemple pour les activités de nettoyage. Il est assez facile de mettre en cause la rentabilité de cette externalisation, qui n'existe que grâce à un subventionnement public. C'est ce qui a été montré dans le domaine du nettoyage.

Troisièmement, il faudrait consolider le pont entre démographie d'entreprises et trajectoires des indépendants. En effet, l'examen conjoint de ces deux dimensions serait probablement très intéressant.

Merci de votre attention.

Jean-Christophe SCIBERRAS

Merci. Vous avez soulevé beaucoup de questions, sur lesquelles je pense que la statistique est en marche ou en devenir. Je pense notamment à la question de savoir si le développement du télétravail ne conduira pas au développement du travail indépendant, ou à des délocalisations.

J'ouvre maintenant le débat relatif aux interventions des uns et des autres, et des questionnements qui en découlent. Nous pouvons saluer le travail qui a été effectué jusqu'ici, puisque la statistique a progressé ces dernières années.

Nicolas PROKOVAS

Merci à tous les intervenants. Les données statistiques qui portent davantage sur les articulations et les transitions. La question des transitions est extrêmement importante ; beaucoup de travaux y sont consacrés et le groupe de travail que Bernard Gazier avait présidé a produit une réflexion très profonde, qui a été suivie d'effets. On ne peut que s'en réjouir. Ceci étant, il reste une question difficile à aborder, celle de la présomption de salariat. Ce sont des situations d'indépendance qui, en réalité, sont imposées de fait alors qu'il existe une relation de subordination. La concentration des plates-formes est d'autant plus forte que leur productivité est faible. Cela incite à la concentration.

J'ai une question pour Elise et Fabien. Vous avez dit que les données concernant les auteurs n'étaient pas prises en compte dans l'analyse. Les traducteurs et interprètes font-ils partie du panel ?

Élise AMAR

Je ne saurais pas répondre.

Anne-Laure ZENNOU

Traducteurs et interprètes sont comptabilisés dans les travailleurs indépendants classiques, contrairement aux artistes-auteurs, qui créent un œuvre.

Jean-Christophe SCIBERRAS

Qui souhaite revenir sur la question posée par Yvon Serieyx sur la prise en considération de la famille, des ménages, voire sur le lien avec la statistique fiscale ?

Yvon SERIEYX

Possède-t-on des données complètes permettant de retracer les différentes étapes de la vie familiale ? J'insiste particulièrement sur les naissances, qui sont souvent oubliées alors que c'est là que commence la charge temporelle. Un indépendant connaît exactement le prix de chaque heure non passée à travailler, bien que beaucoup de salariés soient aussi payés à l'heure. Les indépendants ont une claire conscience de la perte et, lors d'une naissance, ils se retrouvent encore plus pris en tenaille entre passer du temps à travailler et passer plus de temps chez soi. La complexité de la conciliation est exacerbée.

Par ailleurs, Bernard Gazier a évoqué les taux horaires et le temps passé au travail. Il serait très intéressant d'avoir le même graphique sur les taux médians, mais avec des taux horaires médians afin d'avoir une idée claire des revenus et de la tension des emplois du temps des indépendants.

Jean-Christophe SCIBERRAS

Merci. Je ne sais pas exactement ce que serait un taux horaire d'un indépendant, car on n'arrive pas facilement à mesurer leur temps de travail. Même pour les salariés, je ne suis pas sûr qu'on y parvienne très bien.

Yvon SERIEYX

Nous hésitons toujours à utiliser les données de l'enquête Emploi sur les temps de travail, qui sont très déclaratives. Peut-on lancer au plus vite l'enquête Emploi du temps de manière à avoir une idée claire de ce que les gens font ?

Vladimir PASSERON

Les indépendants ont été traités sur les aspects emplois et revenu du travail, dans la sphère de l'activité. Sur ce domaine, nos sources se sont beaucoup enrichies grâce aux panels et aux données que construit l'Acoss. Il reste beaucoup d'éléments à étudier et de progrès à faire. Nous ne disposons pas encore d'éléments tangibles sur les indépendants en 2020. Nous investissons beaucoup pour essayer d'accélérer les délais d'obtention de ces informations, mais nous restons soumis à la nature de la déclaration, de type « impôts sur le revenu », qui met toujours du temps à remonter.

Il est effectivement très difficile de mesurer le temps de travail des indépendants. Je ne vois que l'enquête Emploi pour cela, qui reste déclarative. Je pense que les indépendants eux-mêmes ont des difficultés à estimer précisément leur temps de travail.

Il existe cependant d'autres thématiques, au-delà de l'emploi et du revenu d'activité, d'autres enquêtes, pour lesquelles les indépendants peuvent être distingués. Elles portent sur le niveau de vie, la santé ou d'autres aspects, et nous permettent d'aborder les indépendants en tant que sous-population de l'ensemble des ménages.

Concernant l'EDP, il comporte des données démographiques, mais qui n'indiquent pas le niveau de vie. Avec les panels Tous actifs, nous disposons de données sur le revenu d'activité, sur les enfants, etc. mais pas sur le niveau de vie et la constitution des ménages. Nous continuons cependant à suivre des individus sur des événements de vie. Il existe notamment des études sur l'impact d'une maternité sur la différence salariale hommes/femmes.

Denis DARNAND, Ministère des Solidarités et de la Santé

Je travaille à la Direction générale de la cohésion sociale. Nous avons beaucoup parlé de l'appréciation des revenus d'activité des travailleurs indépendants et nous nous interrogeons sur leur accès à la protection sociale, mais il existe aussi des dispositifs de droit commun comme le RSA et la prime d'activité, qui ont vocation à compléter les revenus des personnes qui gagnent très peu par leur activité. Nous ne savons pas dire si les travailleurs indépendants, et notamment les micro-entrepreneurs, y ont recours. A revenu égal, leur comportement est-il différent de celui des salariés ? J'ai l'intuition que ce n'est pas le cas, et qu'il faudrait que la Direction générale de la cohésion sociale se penche sur la question. Il faudrait auparavant que nous parvenions à l'objectiver. La DREES va nous aider, sur le plan qualitatif, grâce à des études par entretien avec des travailleurs indépendants, afin de comprendre les freins à l'accès à cette prestation, mais j'ai vraiment un problème d'appréciation quantitative. Sommes-nous en mesure, même sur un échantillon réduit, d'apparier les données de revenus de travailleurs indépendants avec celles sur la délivrance des prestations des CAF et MSA ?

Vladimir PASSERON

J'ai évoqué tout à l'heure ce point, au-delà du panel Tous salariés, au sujet des chômeurs et des indemnités du chômage. Nous avons l'ambition de compléter ces informations avec des revenus autres que ceux de l'activité. Le problème de ces panels est qu'il est toujours difficile de savoir ce que deviennent les personnes qui en sortent. Nous connaissons seulement celles qui partent en chômage indemnisé, mais nous n'avons rien sur les autres types de non-activité ni sur les prestations dont elles bénéficient. Certaines informations commencent à nous parvenir, notamment le Pasrau, qui est nouveau et que nous comptons bien utiliser pour compléter les informations sur les panels.

Denis DARNAND

Il ne comporte pas les prestations RSA et prime d'activité.

Vladimir PASSERON

Concernant le RSA, il me semble que c'est prévu à terme.

Denis DARNAND

Merci pour votre réponse encourageante pour l'avenir.

Frédérique DAVID

Concernant le temps de travail des indépendants, s'il existait une étude, nous serions ravis de la diffuser parce que nous touchons beaucoup de monde. Nous en avons mené une en mars 2021, dans le cadre de la journée internationale de la femme. Nous avons interrogé 899 personnes. Il en ressort une durée de travail supérieure à 40 heures par semaine, et deux à trois semaines de congés par an, pour les indépendantes. Certaines travaillent même plus de 70 heures par semaine. Ce travail concerne à la fois leur métier principal et les tâches administratives annexes. Ce n'est qu'un petit échantillonnage, mais il donne une tendance.

Jean-Christophe SCIBERRAS

Les études sur les risques psychosociaux interrogent-elles aussi les indépendants, pour savoir s'ils sont plus ou moins touchés que les salariés ?

Anne-Juliette BESSONE

Oui, nous les interrogeons dans le cadre des enquêtes Conditions de travail et risques psychosociaux. Je ne saurais pas vous dire aujourd'hui s'ils sont plus ou moins touchés, mais je pourrais vous répondre ultérieurement.

Jean-Christophe SCIBERRAS

Nous avons évoqué le coût du non-travail de l'indépendant. Il faudrait savoir si cela affecte sa santé mentale.

Fabien GUGGEMOS

Une exploitation a été faite par la Dares pour l'une des fiches de l'*Insee Références* de 2020 sur les conditions de travail des indépendants, avec notamment une comparaison avec les salariés. Elle constate que le cumul de contraintes (rythme de travail, manque d'autonomie) diffère fortement entre les indépendants et les salariés.

Jean-Christophe SCIBERRAS

Effectivement, nous trouvons quelques éléments page 116 de l'ouvrage, mais pas à proprement parler sur les risques psychosociaux. Il faut voir si la Dares peut trouver des informations à ce sujet, notamment dans le cadre de la crise de 2020, dans ses enquêtes Acemo-covid ou Tracov.

Anne-Juliette BESSONE

Les exploitations ne font que commencer donc je n'ai pas encore d'informations. Je reviendrai vers vous ultérieurement.

Jean-Christophe SCIBERRAS

Quand disposerons-nous de l'enquête Tracov ?

Anne-Juliette BESSONE

Les premiers résultats paraîtront dans les semaines qui viennent.

23

CONSEIL NATIONAL DE L'INFORMATION STATISTIQUE

Compte rendu de la commission Emploi, Qualification et Revenus du Travail du 6 mai 2021

Vladimir PASSERON

Certaines questions juridiques autour de la présomption de salariat sont intéressantes. Je suis pessimiste quant à la capacité de l'offre statistique à répondre de façon tranchée à ces questions, car cela relève davantage d'analyses juridiques et de dépendances entre le salarié et son employeur ou donneur d'ordre. On en demande beaucoup à la statistique, mais il est déjà complexe pour nous de converger avec nos collègues européens pour définir ce qu'est la dépendance économique. Nous risquons de décevoir sur notre capacité à répondre vite et de façon tranchée à ces questions.

Jean-Christophe SCIBERRAS

En France comme ailleurs, cette question soulève de nombreux débats de divers ordres, y compris juridiques. Je trouve intéressant qu'elle ait été évoquée dans le module de l'enquête Emploi de 2017, car nous commençons à voir plus clair sur cette catégorie des indépendants dépendants, qui constitue une sous-catégorie des travailleurs indépendants posant le problème d'une dépendance à un donneur d'ordre. Il est important de distinguer la dépendance économique et l'appartenance à une plate-forme. Les VTC, par exemple, travaillent souvent avec une multitude de plates-formes.

Je pense que les attentes vis-à-vis de la statistique resteront fortes dans ce domaine. Je salue le travail effectué en 2017 pour essayer de cerner ces indépendants dépendants quantitativement. Effectivement, nous ne sommes pas les seuls à nous intéresser à cette question. Un travail d'harmonisation est nécessaire en Europe, au niveau d'Eurostat ou de l'OIT.

Vladimir PASSERON

Nous sommes encore au stade de la discussion en Europe. Ce que nous avons fait en 2017 répondait à beaucoup de questions franco-françaises, que nous avons adoptées dans la nouvelle enquête Emploi de 2021. Nous sommes pionniers en la matière, mais nous continuons à discuter avec nos collègues européens et d'autres modules sont prévus. Nous ne sommes qu'au début de la mise en œuvre de concepts qui ne sont pas vraiment précis et qu'il faut continuer d'interpréter.

Bernard GAZIER

Effectivement, les statistiques ont beaucoup avancé, c'est pourquoi on leur en demande toujours plus. Nous nous apercevons qu'il est long, coûteux et compliqué de travailler sur les transitions, parce que cela recoupe plusieurs dimensions et qu'il faut des données lourdes. Il existe un enjeu de coordination entre l'Acoss et l'Insee sur la question des indépendants, car j'ai l'impression que les deux restent disjoints. Les données s'enrichissent très rapidement. Il demeure une interrogation sur la productivité des indépendants. Peut-il y avoir du progrès dans ce domaine ? Ces activités sont-elles susceptibles du même type d'innovations que l'emploi salarié ?

Jean-Christophe SCIBERRAS

Merci pour ces quelques mots, qui montrent que nous ferons peut-être à nouveau appel à vous dans quelque temps, pour prolonger cette discussion. Vous nous aviez bien stimulés en 2016 avec votre rapport au CNIS. La question des indépendants est inscrite parmi nos priorités de moyen terme, et en particulier les indépendants dépendants.

Bernard GAZIER

Je rappelle une recommandation portant sur la connaissance des stages dans le rapport de 2016. Il me semble que peu a été fait sur ce point.

Jean-Christophe SCIBERRAS

Il y a peut-être là de quoi alimenter une séance ultérieure. Nous avons bien vu que, lorsque des curseurs changent au sein d'une catégorie, cela bouleverse le suivi statistique des trajectoires. Nous l'avons constaté avec le relèvement du plafonnement des micro-entrepreneurs. De même, les questions des rémunérations

des stagiaires ont beaucoup évolué ces dernières années. Elles provoqueront sans doute des difficultés de cohérence dans le suivi historique.

Anne-Juliette BESSONE

Nous avons publié un 2 pages sur l'évolution des stages en entreprise au printemps 2020 afin d'évaluer l'impact de la crise.

Jean-Christophe SCIBERRAS

Cette enquête a-t-elle été menée en mars 2020 ?

Anne-Juliette BESSONE

Non. La publication se fonde sur une exploitation de la DSN.

Jean-Christophe SCIBERRAS

La question posée par Bernard Gazier n'était pas forcément liée à la crise, même s'il est vrai que la crise a eu un impact très significatif, notamment sur le volume des apprentis.

II.5. Proposition d'avis

Isabelle ANXIONNAZ

En réponse à l'avis de moyen terme N° 2 de la commission Emploi, qualification et revenus du travail sur l'observation des trajectoires professionnelles des indépendants, et pour reprendre les éléments apportés au cours de la séance, voici l'avis synthétique qui vous est proposé.

La commission Emploi, qualification et revenus du travail a pris connaissance des avancées concernant le suivi des trajectoires professionnelles des indépendants, dans la poursuite des recommandations du rapport du Cnis de 2016 sur les diversités des formes d'emploi.

La population des indépendants, définie par l'absence de lien de subordination juridique à l'égard d'un donneur d'ordre, s'élève à 3,5 millions en 2017 et se caractérise par une grande hétérogénéité. Une publication de la collection *Insee Références* parue en 2020, intitulée « Emploi et revenus des indépendants » leur est consacrée et rassemble des analyses élaborées à partir de plusieurs sources.

Les bases annuelles sur les non-salariés, données administratives issues de l'exploitation des déclarations sociales des indépendants, permettent de mesurer les effectifs, l'emploi associé et d'étudier la population des non-salariés et leurs revenus d'activité.

L'enquête Emploi, qui repère les personnes déclarant exercer leur profession principale en tant qu'indépendant, à leur compte ou comme dirigeant salarié, a un apport en termes de comparaisons internationales, d'analyse des caractéristiques en coupe d'un type particulier d'indépendant, d'analyse de leur dépendance économique, *via* des modules *ad hoc*.

Le panel Non-salariés, mis en place récemment, permet de suivre les trajectoires individuelles depuis 2006.

Par ailleurs, l'intégration du RSI en 2020 au sein de l'Urssaf s'est accompagnée de la mise en place d'un observatoire statistique des travailleurs indépendants, dont le rôle est d'assurer une continuité de la connaissance sur les travailleurs indépendants et leur protection sociale.

La commission note avec satisfaction que les recommandations portant sur les indépendants, formulées dans le rapport du Cnis sur la diversité des formes d'emploi, ont été largement mises en œuvre, notamment en ce qui concerne l'hétérogénéité des professions, la pluriactivité et la

25

CONSEIL NATIONAL DE L'INFORMATION STATISTIQUE

Compte rendu de la commission Emploi, Qualification et Revenus du Travail du 6 mai 2021

clarification des concepts. S'agissant des indépendants dépendant économiquement d'une autre entité, dont les plates-formes numériques, elle encourage les acteurs français à participer aux travaux internationaux.

La commission souligne la mise en place du panel des Non-salariés et, par son appariement avec le panel « Tous salariés », du panel « Tous actifs ». Ces panels fournissent une approche des parcours des indépendants et de l'évolution de leur profil, notamment en termes de transitions entre le salariat et le non-salariat.

La commission salue ces résultats. Elle recommande la consolidation des travaux entrepris et la poursuite de l'exploitation des sources pour décrire les alternances entre formes d'emploi, périodes de chômage et d'activité. Elle préconise, de plus, les appariements avec d'autres sources pour compléter la connaissance sociale et économique des indépendants, en termes de productivité et de rentabilité.

Jean-Christophe SCIBERRAS

Merci. Je retrouve beaucoup de ce qui a été présenté et dit durant les échanges. Avez-vous des commentaires ?

Frédérique DAVID

Il conviendrait peut-être mieux de parler de sécurité sociale des indépendants que de RSI, qui a été enterré en 2018. Voulez-vous surtout parler de l'intégration dans le régime général ?

Isabelle ANXIONNAZ

Oui.

Frédérique DAVID

Dans ce cas, ce n'est pas au sein de l'URSSAF. Il faut parler de l'intégration de la SSI.

Jean-Christophe SCIBERRAS

Effectivement. Nous pouvons remplacer « URSSAF » par « régime général de la Sécurité sociale ».

Yvon SERIEYX

Dans le tout dernier paragraphe, après « pour décrire les alternances entre formes d'emploi, périodes de chômage et d'activité », nous pourrions ajouter « ainsi que les interactions avec les événements de vie ».

Alain GUBIAN

Nous n'avons peut-être pas mentionné que des productions sont disponibles sur le site « open urssaf », qui intègre de plus en plus de données sur les travailleurs indépendants. Comme pour d'autres données sur les salariés, les équipes de chercheurs qui le souhaitent peuvent accéder, *via* le CASB et le passage au comité du secret, à des données individuelles, dans la mesure où nous trouvons un positionnement satisfaisant pour les deux parties.

Nicolas PROKOVAS

Dans l'avant-dernier paragraphe, le mot « par » est en trop.

Jean-Christophe SCIBERRAS

Non. Nous saluons bien la mise en place du panel Tous actifs, qui existe par l'appariement des panels Tous salariés et Non-salariés.

26

CONSEIL NATIONAL DE L'INFORMATION STATISTIQUE

Compte rendu de la commission Emploi, Qualification et Revenus du Travail du 6 mai 2021

III. DEMANDES D'ACCES AUX DONNEES DANS LE CADRE DE L'ARTICLE 7BIS

Demandes de l'Insee (DES et Dera)

Françoise MAUREL, CNIS

Il s'agit d'une demande d'accès à une source administrative formulée par les départements « Emploi et revenus d'activité » et « Synthèses sectorielles » de l'Insee. La demande concerne les données détenues par la DGFIP relatives aux déclarations des plates-formes sur leurs revenus. Ces données sont collectées depuis 2019 et sont annuelles. Elles fournissent des éléments d'identification de la plate-forme et de l'utilisateur physique ou moral, sur le nombre de transactions sur l'année et leur montant total.

L'objectif des traitements statistiques est de mieux mesurer l'essor des nouvelles formes d'emploi relatif aux plates-formes, l'importance de l'économie des plates-formes et, à titre méthodologique, de les comparer à d'autres sources statistiques administratives sur l'emploi.

La transmission est prévue sur une base annuelle. Les travaux ont vocation, à terme, à être diffusés sous forme d'études ou de statistiques par les voies usuelles de l'Insee.

La commission Emploi, Qualification et Revenus du Travail rend un avis favorable à cette demande d'accès.

IV. EXAMEN POUR AVIS D'OPPORTUNITE DES PROJETS D'ENQUETES STATISTIQUES

IV.1. Enquête sur le coût de la main-d'œuvre et la structure des salaires (Renouvellement)

Hélène THELOT, Insee

Je fais partie de la division Salaires et revenus d'activité de l'Insee. Vous connaissez déjà cette enquête Ecmoss. Nous demandons son renouvellement pour le cycle de collecte 2022-2025.

Les principaux objectifs sont :

- évaluer le coût de la main-d'œuvre ;
- décomposer la structure de ce coût ;
- mesurer les différentes composantes du salaire et caractériser les salariés (profession, diplôme, etc.) ;
- mesurer les temps travaillés et rémunérés ;
- effectuer des comparaisons entre les pays de l'Union européenne.

Les enquêtes Ecmoss répondent à trois règlements européens (530/1999, 1737/2005 et 1738/2005), qui définissent notamment la périodicité des enquêtes, les concepts et variables, le champ de l'enquête. Ils nous demandent de répondre alternativement sur la structure des salaires (« *Structure of Earnings Survey – SES* ») et sur le coût de la main-d'œuvre (« *Labour Cost Survey – LCS* »).

Depuis 2006, les enquêtes Ecmoss fonctionnent sur un cycle de quatre années :

- deux années d'enquêtes en format « structure des salaires » (format ESS), avec un questionnaire axé sur les disparités salariales en fonction des caractéristiques des salariés, qui permettent de répondre à la demande européenne SES ;
- deux années d'enquêtes en format « coût de la main-d'œuvre » (format Ecmo), avec un questionnaire axé sur le coût du travail pour les entreprises en fonction du secteur, qui permettent de répondre à la demande européenne LCS.

Une enquête complémentaire est réalisée auprès des agents de la fonction publique d'État (hors champ de la demande d'opportunité).

Quel que soit le format, les enquêtes sont réalisées auprès des établissements des entreprises de 10 salariés ou plus, en France (hors Mayotte). Nous nous inscrivons dans le champ du secteur privé et de la

fonction publique territoriale et hospitalière. Nous interrogeons chaque année 165 000 salariés sur 18 000 établissements (échantillonnage à deux degrés). Nous avons deux questionnaires, un pour les établissements et un pour leurs salariés. Ils diffèrent selon le format mais avec un tronc commun important. Nous complétons les informations par des données issues de sources administratives. Nous combinons trois modes de collecte (papier, fichier informatique, internet). La collecte se déroule de mai à décembre, chaque année.

Les principales diffusions sont :

- les fichiers bisannuels pour Eurostat ;
- les fichiers annuels d'étude, notamment pour la Dares ;
- l'alimentation d'indicateurs (Gender Pay Gap, indice du coût du travail) ;
- des publications régulières comme l'Insee Focus et l'Insee Résultats.

Les principaux chantiers en cours, avec la montée en charge de la DSN, sont la nécessité de faire évoluer l'articulation enquêtes/bases administratives et l'allègement des questionnaires en utilisant plus les données administratives. En 2021, nous prévoyons une révision de l'échantillonnage. Sur plus long terme, des adaptations sont prévues dans la perspective du nouveau règlement européen, supposé rentrer en vigueur en 2025. Cela aura surtout un impact sur le volet ESS, car il étendrait le champ aux entreprises de moins de 10 salariés et réduirait de deux mois des délais de transmission à Eurostat.

Yvon SERIEYX

Nous réitérons notre offre de services pour les questionnaires Salariés parce que, à notre avis, l'enquête Ecmoss est la seule à même de pouvoir combler les manques d'informations sur les dispositifs de conciliation, en particulier les jours enfant malade, sur lesquels nous ne savons rien, et sur les congés parentaux d'éducation partiels ou totaux. Il nous faudrait une véritable connaissance de ces dispositifs. Il s'agirait, sans déroger aux règlements européens, de les distinguer parmi les différents « autres congés » mentionnés dans le questionnaire Salariés, voire dans le questionnaire Etablissements. Nous ne voyons pas d'autre endroit où collecter ces informations.

Hélène THELOT

Je prends note de cette proposition. Nous sommes en train de revoir le questionnaire pour l'année prochaine et nous voulions le présenter aux partenaires.

Jean-Christophe SCIBERRAS

Nous parlons bien là des salariés ?

Hélène THELOT

Il y a une réponse Entreprises et une réponse Salariés. Les indépendants ne sont pas concernés.

Jean-Christophe SCIBERRAS

Pourquoi la fonction publique d'Etat est-elle exclue ?

Hélène THELOT

Nous complétons ce champ par une enquête réalisée directement auprès des agents, sans passer par l'étape entreprise.

La commission Emploi, Qualification et Revenus du Travail émet, à l'unanimité, un avis d'opportunité favorable au renouvellement de l'enquête sur le coût de la main-d'œuvre et la structure des salaires.

CONCLUSION

Jean-Christophe SCIBERRAS

Je remercie tous les intervenants. Ce ne sera pas la dernière fois que nous abordons la question des indépendants, puisque nous avons comme objectif de moyen terme d'améliorer notre connaissance sur leurs catégories, quantités, revenus et conditions de travail, qui ont de nombreuses répercussions sur les débats actuels, et pas seulement en France.

Merci aussi à Isabelle Anxionnaz, qui a préparé l'avis et qui ne sera pas présente à la prochaine commission, puisqu'elle part en retraite dans quelques semaines. C'était un bonheur de travailler ensemble durant toutes ces années.

La prochaine commission est fixée au 9 novembre 2021. Nous avons l'ambition de la tenir en présence.

La séance est levée à 17 heures 35.

AVIS ÉMIS EN COMMISSION

La commission Emploi, qualification et revenus du travail a pris connaissance des avancées concernant le suivi des trajectoires professionnelles des indépendants, dans la poursuite des recommandations du rapport du Cnis de 2016 sur les diversités des formes d'emploi.

La population des indépendants, définie par l'absence de lien de subordination juridique à l'égard d'un donneur d'ordre, s'élève à 3,5 millions en 2017 et se caractérise par une grande hétérogénéité. Une publication de la collection Insee Références parue en 2020, intitulée « Emploi et revenus des indépendants » leur est consacrée et rassemble des analyses élaborées à partir de plusieurs sources.

Les bases annuelles sur les non salariés, données administratives issues de l'exploitation des déclarations sociales des indépendants, permettent de mesurer les effectifs, l'emploi associé et d'étudier la population des non-salariés et leurs revenus d'activité.

L'enquête Emploi, qui repère les personnes déclarant exercer leur profession principale en tant qu'indépendant, à leur compte ou comme dirigeant salarié, a un apport en termes de comparaisons internationales, d'analyse des caractéristiques en coupe d'un type particulier d'indépendant, d'analyse de leur dépendance économique, via des modules ad hoc.

Le panel non-salariés, mis en place récemment, permet de suivre les trajectoires individuelles depuis 2006.

Par ailleurs, l'intégration de la SSI en 2020 au sein du régime général de la sécurité sociale s'est accompagnée de la mise en place d'un observatoire statistique des travailleurs indépendants, dont le rôle est d'assurer une continuité de la connaissance sur les travailleurs indépendants et leur protection sociale.

La commission note avec satisfaction que les recommandations portant sur les indépendants, formulées dans le rapport du Cnis sur la diversité des formes d'emploi, ont été largement mises en œuvre, notamment en ce qui concerne l'hétérogénéité des professions, la pluriactivité et la clarification des concepts. S'agissant des indépendants dépendant économiquement d'une autre entité, dont les plateformes numériques, elle encourage les acteurs français à participer aux travaux internationaux.

La commission souligne la mise en place du panel des non salariés et, par son appariement avec le panel « tous salariés », du panel « tous actifs ». Ces panels fournissent une approche des parcours des indépendants et de l'évolution de leur profil, notamment en termes de transitions entre le salariat et le non-salariat.

La commission salue ces résultats. Elle recommande la consolidation des travaux entrepris et la poursuite de l'exploitation des sources pour décrire les alternances entre formes d'emploi, périodes de chômage et d'activité, ainsi que les interactions avec les événements de vie. Elle préconise de plus les appariements avec d'autres sources pour compléter la connaissance sociale et économique des indépendants, en termes de productivité et de rentabilité.

Référence : Moyen terme 2019-2023, Avis de la commission avis n°1 : Observer les trajectoires professionnelles des indépendants

LISTE DES DOCUMENTS

Également disponibles et téléchargeables sur le site Cnis.fr

Documents préparatoires

- [Emploi, qualification et revenus du travail - Bilan 2020](#)
- [Emploi, qualification et revenus du travail - Programme de travail 2021](#)
- [Projet d'enquête pour avis d'opportunité -Insee, Ecmoss](#)
- [Demande d'accès à une source administrative au titre de l'article 7bis de la loi de 1951](#)

Documents complémentaires

- [Présentation des programmes de travail des producteurs; Dares Insee](#)
- [Le suivi des trajectoires professionnelles des indépendants - Présentations de l'Insee](#)
- [Le suivi des trajectoires professionnelles des indépendants - Présentation de l'Acoss](#)
- [Le suivi des trajectoires professionnelles des indépendants - Présentation de Bernard Gazier](#)
- [Demande d'avis d'opportunité - Enquête Ecmo-SS, Insee](#)

AVIS « 7BIS »
[A télécharger sur le site du Cnis](#)

Demande d'accès à une source administrative au titre de l'article 7bis de la loi de 1951

Formulée par le Département de l'emploi et des revenus d'activité, Direction des statistiques démographiques et sociales (Insee)
et le Département des synthèses sectorielles, Direction des Statistiques d'Entreprise (Insee)

- aux données de la DGFIP sur les plateformes collaboratives relatives aux revenus versés à leurs prestataires

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Avis d'opportunité d'enquête

- Direction générale de l'INSEE. Département de l'Emploi et des Revenus d'Activité. Division Salaires et Revenus d'Activité, enquêtes Ecmo et ESS



AVIS D'OPPORTUNITÉ

Dispositif Coût de la main-d'œuvre et structure des salaires Enquêtes Ecmo et ESS. Cycle quadriennal de collecte « 2022-2025 »

Type d'opportunité : Reconduction d'enquête existante

Périodicité : annuelle

Demandeurs : Direction générale de l'INSEE. Département de l'Emploi et des Revenus d'Activité. Division Salaires et Revenus d'Activité.

Au cours de sa réunion du 6 mai 2021, la commission « Emploi, Qualification et Revenus du travail » a examiné le projet d'enquêtes sur le coût de la main-d'œuvre et la structure des salaires (Ecmoss), pour le cycle de collecte « 2022-2025 ».

Le dispositif Ecmoss est constitué d'enquêtes annuelles menées auprès des établissements lors de cycles quadriennaux. Chaque cycle de quatre ans se décompose en deux formats d'enquête : deux années au format "structure des salaires (ESS)" et deux années au format "coût de la main-d'œuvre (Ecmo)".

Le cycle à venir pour lequel l'examen d'opportunité est sollicité est le cycle de collecte « Ecmoss 2022-2025 » qui se déroulera comme suit : enquêtes ESS 2021 et 2022, collectées en 2022 et 2023 et enquêtes Ecmo 2023 et 2024 collectées en 2024 et 2025.

Une enquête auprès des agents de la fonction publique d'État complète le champ. Cette enquête complémentaire fait l'objet d'un passage en opportunité distinct.

La production de statistiques structurelles sur le coût de la main-d'œuvre et les salaires est régie par le règlement-cadre européen n°530/1999 du 9 mars 1999 complété par les règlements d'application « Coût de la main-d'œuvre » n°1737/2005 du 21 octobre 2005 et « Structure des salaires » n°1738/2005 du 21 octobre 2005.

L'enquête Ecmoss est conçue comme complémentaire aux sources administratives sur les salaires (Déclaration Sociale Nominative (DSN) sur le secteur privé, SIASP sur le secteur public). Elle utilise les informations de ces sources administratives et les complète sur les données non disponibles.

Cette enquête a plusieurs objectifs :

- Elle permet tout d'abord de détailler les différents éléments de la rémunération des salariés (salaire de base, compléments, primes variables, épargne salariale, avantages en nature), selon les caractéristiques des salariés (diplômes, professions...) et de l'employeur.
- Elle permet également d'évaluer les charges assises sur les rémunérations, et plus généralement les dépenses engagées par l'entreprise au titre de ses salariés, et de calculer ainsi un coût salarial harmonisé (par activité, par région, par taille d'entreprise) à des fins de comparaison avec les niveaux de coût des autres pays de l'Union européenne.

- L'enquête détaille les différentes composantes de la rémunération, les cotisations sociales patronales (légales et conventionnelles), les compléments de salaire versés en cas de maladie ou au titre d'autres risques, ainsi que les autres éléments de coût (épargne salariale, taxes ou dépenses libératoires diverses, œuvres sociales, dépenses de formation, autres dépenses au bénéfice des salariés...) et les subventions perçues par l'entreprise (crédits d'impôts comme le CICE par exemple). L'enquête s'intéresse également au volume de travail effectivement accompli, compte tenu des congés, des divers jours fériés et ponts, et des autres jours non travaillés.

L'unité enquêtée est l'établissement. Environ 18 000 établissements appartenant à des entreprises de 10 salariés ou plus des secteurs B à S hors fonction publique d'État sont enquêtés chaque année. Ils répondent pour une partie de leurs salariés (de 1 à 24), ce qui représente un échantillon d'environ 165 000 salariés par année. L'enquête couvre la France, à l'exception de Mayotte qui ne peut pour l'instant être intégré à l'enquête en raison de bases de sondage de qualité insuffisante.

Traditionnellement, les établissements peuvent répondre à l'enquête via un questionnaire adressé par voie postale ou via un fichier informatique. Un mode supplémentaire de collecte par Internet, via le portail Coltrane (COLlecte TRANsversale d'Enquêtes) est proposé depuis l'Ecmo 2016 à un sous-échantillon d'établissements pour lesquels le volet « salarié » du questionnaire qui leur est adressé porte sur peu de salariés. Le fonctionnement de Coltrane et la structure du questionnement ne permettent pas à ce jour de proposer un questionnaire internet avec une ergonomie suffisamment adaptée à une interrogation d'établissements répondant pour un plus grand nombre de salariés.

La première collecte du nouveau cycle est prévue pour 2022 sur l'exercice 2021, au format " structure des salaires ". La collecte débutera au printemps 2022 pour finir, après différentes phases de relance, au plus tard en décembre. Elle sera réalisée par le centre de statistiques sociales et locales (CSSL) de Metz, avec l'appui du réseau d'enquêteurs d'entreprises. Les enquêtes annuelles suivantes suivront le même calendrier de collecte.

Les années au format " ESS ", le questionnaire « établissement » recueille des données qualitatives sur les politiques salariales, accords collectifs et représentation du personnel. Les établissements enquêtés y répondent en moyenne en 15 minutes. Les années au format " Ecmo ", le questionnaire « établissement » permet d'établir poste par poste les montants versés en rapport avec le coût du travail. Son remplissage est nettement plus long, 80 minutes en moyenne. Le temps de réponse moyen au questionnaire « salarié » au format ESS est en général compris entre 15 et 20 minutes. Les années Ecmo, le questionnaire « salarié » est une version allégée du questionnaire ESS. La durée de réponse est inférieure, s'établissant à environ 12 minutes par questionnaire.

La Dares étant partenaire de l'enquête, un comité de pilotage « Insee-Dares » a lieu tous les ans en fin d'année, afin d'acter les grandes modifications à implémenter dans les enquêtes (modifications qui visent en général à prendre en compte les mesures législatives relatives aux salaires et aux coûts du travail). Un comité de suivi bimensuel assure le pilotage opérationnel de l'enquête. Il réunit la maîtrise d'ouvrage (MOA) à la Direction Générale, la maîtrise d'œuvre (MOE) statistique au centre de statistiques sociales et locales (CSSL) du Centre statistique de Metz et la maîtrise d'œuvre informatique. Un comité de maintenance de l'application informatique de gestion de l'enquête, réunissant la MOA, la MOE et les responsables de développement et de production informatique, se tient au moins une fois par an pour fixer les maintenances informatiques à prévoir.

Tous les deux ans, les données sont transmises à Eurostat au plus tard à la fin du mois de juin suivant la deuxième année de collecte. Que ce soit en format ESS ou en format Ecmo, les données sont produites à partir des deux millésimes collectés sur chaque format, en faisant « vieillir » la première année pour qu'elle soit représentative du millésime demandé par Eurostat. Le champ est complété par l'enquête FPE sur la fonction publique d'État et les données collectées lors des enquêtes sont enrichies avec des données issues de sources administratives. En ce qui concerne le cycle de collecte 2022-2025 :

– Pour le format ESS : des fichiers de données individuelles portant sur 2022 sont demandés par Eurostat. Le fichier ainsi produit (« structure of earnings survey » – SES 2022) est attendu pour fin juin 2024, et sera constitué à partir des ESS 2021 et ESS 2022 ;

– Pour le format Ecmo : des fichiers de résultats agrégés portant sur 2024 sont demandés par Eurostat. Le fichier ainsi produit (« Labour cost survey » – LCS 2024) est attendu pour fin juin 2026, et sera constitué à partir des Ecmo 2023 et Ecmo 2024.

Ces données permettent à Eurostat de faire des comparaisons européennes. Les enquêtes Ecmo et ESS font également l'objet de publications nationales, notamment par l'Insee ou la Dares.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un avis d'opportunité favorable à cette enquête. L'opportunité est accordée pour une durée de quatre ans, sur les années de collecte allant de 2022 à 2025).
